

ENQUÊTE

sur les CONDITIONS

d'une PAIX DURABLE



OPINIONS de

Pierre KROPOTKINE
Gabriel SÉAILLES
Jean GRAVE
Jacques HADAMARD
TCHERKESOFF
Th. RUYSSSEN
M. PIERROT
Charles GIDE
Jean WINTSCH
Charles RICHEL
Charles MALATO
Alfred WESTPHAL
Paul RECLUS
H.-G. WELLS
Paul-Hyacinthe LOYSON
Christian CORNELISSEN
L. JOUHAUX
C.-A. LAISANT
Auguste BERTRAND
Jacques GUÉRIN

POÈMES de

Émile VERHAEREN
Maurice BOUCHOR

DESSINS de

Maximilien LUÇE
Frédéric



*Cette " Enquête " a été composée et imprimée
par les camarades de l'Imprimerie Coopérative " La Productrice ",
51, rue Saint-Sauveur, Paris-2^e*



ENQUÊTE

sur les Conditions d'une PAIX DURABLE

SOMMAIRE

	Pages
Il manque à cette Enquête... (<i>Les Temps Nouveaux</i>)	2
Notre question	3
<i>Dessin de Luce.</i>	
Pour fonder une paix durable... (Maurice BOUCHOR).	6
Pierre KROPOTKINE	7
Gabriel SÉAILLES.	9
Jean GRAVE	12
Jacques HADAMARD	16
TCHERKESOFF	21
Th. RUYSSSEN	24
M. PIERROT	26
Charles GIDE	28
Jean WINTSCH	29
<i>Dessin de L. Rodo.</i>	
Charles RICHET	30
Charles MALATO	30
Alfred WESTPHAL	34
Paul RECLUS	34
H.-G. WELLS.	35
L. JOUHAUX	36
Paul-Hyacinthe LOYSON	37
Christian CORNÉLISSSEN	37
C.-A. LAISANT	39
Auguste BERTRAND	40
Jacques GUÉRIN	45
Au Peuple allemand (Emile VERHAEREN).	46
<i>Dessin de F. Jacque.</i>	
Les Tombes (Emile VERHAEREN)	48
<i>Dessin de L. Rodo.</i>	
Celui-là portait au front... (<i>Les Temps Nouveaux</i>)	51
A nos lecteurs et amis	52
Quatrième liste de souscription	52
Situation financière	52

Il manque à cette Enquête l'opinion d'**Octave MIRBEAU**, parce qu'avant de terrasser ce rude lutteur, la mort avait bâillonné sa bouche amère, étouffé sa voix généreuse ; le grand artiste mourait depuis longtemps, hélas ! et c'était son fantôme que l'on voyait errer pendant ces jours et ces mois et ces années d'angoisse.

Que par les soins de son entourage immédiat ait pu être retissée, fil à fil, sa pensée incertaine et qu'à la faveur du pieux stoppage on ait réussi à reconstituer ce qu'on a publié comme étant son testament politique, cela n'ajoute — ni, par bonheur, n'enlève — rien à la gloire de celui que nous pleurons. Aussi n'osons-nous que mentionner ici ce testament que les quotidiens ont reproduit et qui devait, bien entendu, fournir un aliment momentané au journalisme des polémiqueurs professionnels, si pauvres d'idées et tant anémiés par bientôt trois ans d'un même régime sévère.

Si son authenticité était formellement démontrée, le document en question ne nous rendrait pas moins cher le souvenir du disparu ; il ne nous ferait pas davantage oublier l'étonnante obstination avec laquelle ce réfractaire, lorsqu'il se fut rangé délibérément du côté des récoltés, mit sa plume puissante au service de la justice, de l'humanité et de l'entente fraternelle des peuples. Mais nous croyons mieux respecter sa mémoire en écoquant son œuvre véhémence, et les cœurs délicats comprendront que n'ayant pu interroger Mirbeau vivant, nous renoncions à faire parler Mirbeau mort.

“ LES TEMPS NOUVEAUX ”

Il a fallu six mois pour réunir les éléments de ce numéro et le faire imprimer. Encore n'est-il point complet. Il y manque plusieurs articles et un dessin sur lesquels nous étions en droit de compter et que nous n'avons pu obtenir avant de paraître.

Le lecteur fera la part des difficultés inhérentes à l'organisation d'une semblable manifestation dans la période actuelle. Il s'expliquera comment certaines réponses ne tiennent pas compte de faits sensationnels qui ne s'étaient pas encore produits lorsqu'elles furent rédigées. Il constatera que les événements ont déjà cristallisé pour ainsi dire quelques-unes des vues les plus audacieuses des hommes de pensée libre que nous avons interrogés.

C'est qu'entre temps nous avons assisté à deux phénomènes historiques d'une immense portée : l'entrée des Etats-Unis dans le conflit aux côtés des Alliés et la Révolution russe.

Et voici que cette chimérique Société des Nations qui fit hausser tant d'illustres épaules et provoqua de si aristocratiques dédains, forte utopie dont la mystique juridique du Président Wilson osa proposer la formule aux belligérants, voici que la Société des Nations est virtuellement fondée.

Et voici que la Russie révolutionnaire renonce aux convoitises du tzarisme défunt et dégage publiquement l'Entente d'obscures tractations qu'il faut aujourd'hui réviser.

Et voici que la volonté des peuples de diriger au grand jour leur politique extérieure est solennellement affirmée et que ce sont les gouvernements eux-mêmes qui prononcent la condamnation sans appel des diplomaties secrètes.

nous dont le rêve de paix universelle fut obscurci par cette guerre

nous avons, dès le premier jour, dénoncé l'agresseur et nous ne cessons pas d'être convaincus que la victoire des Empires centraux marquerait l'irréremédiable défaite de notre idéal d'émancipation humaine.

Et voilà pourquoi notre conscience libertaire appelle de tous ses vœux l'écrasement du militarisme allemand. La guerre qu'il a déchaînée hurle maintenant aux quatre coins du monde. En s'écroulant, l'idole sanglante entraînera dans sa chute toutes les forces mauvaises de réaction et dans l'univers soulevé, les peuples entonneront des hymnes libérateurs.

En vérité, nous verrons cela.

NOTRE QUESTION

Les gouvernements Alliés, en toutes sortes d'occasions, ont déclaré qu'ils faisaient la guerre pour se défendre. Ils ont affirmé solennellement que ce qu'ils combattaient, c'était le militarisme allemand, l'esprit de conquête; que ce qu'ils voulaient, c'était la fin des armements, la fin des militarismes, la paix, durable, permanente, assurée par la solidarité internationale.

Nous n'en demandons pas davantage pour le moment.

Seulement, diplomates et politiciens ont, parfois, des façons de procéder qui vont tout à fait à l'encontre du but qu'ils se proposent. Ne pensez-vous pas que l'opinion publique devrait leur indiquer la marche à suivre dans le cas qui nous occupe? Et qu'il serait urgent qu'elle s'y préparât, dès à présent, en recherchant les moyens les plus propres à établir une paix qui ne soit pas la semence de nouveaux conflits?

Quelles sont, selon vous, les clauses de paix que devront appuyer ceux qui veulent la fédération internationale des peuples, qui veulent substituer l'entente et la discussion à l'emploi du canon pour régler les rapports entre les peuples?

LES RÉPONSES

Nous reproduisons, à titre documentaire, la lettre par laquelle le citoyen Vandervelde s'excuse de ne pouvoir prendre part à notre enquête :

Le Havre, le 22 mars 1917.

Cher Citoyen.

J'ai bien reçu votre questionnaire pour le numéro exceptionnel des " Temps Nouveaux ". Il va sans dire que je suis complètement d'accord avec vous sur le but à atteindre et, aussi, sur le rôle que vous attribuez à l'opinion pour établir une paix qui ne soit pas la source de nouveaux conflits. Mais, faisant partie d'un des gouvernements alliés, je suis tenu à une réserve que vous comprendrez et, dans ces conditions, je crois préférable de ne pas participer à votre enquête.

Avec l'expression de toute ma sympathie, croyez-moi très vôtre.

E. VANDERVELDE.

Voici toutes les autres réponses qui nous sont parvenues. L'ordre dans lequel elles sont présentées ne tient compte ni de la personnalité des auteurs, ni de la date des articles. On conviendra, en les lisant, qu'il était impossible de les grouper d'une manière absolument satisfaisante. Il nous a paru, d'ailleurs, qu'il n'en résulterait qu'un mince inconvénient.



Dessin de LUCE



Pour fonder une paix durable, que faut-il ?
Vaincre d'abord ; puis, sans jouer au plus subtil,
Par loyauté profonde autant que par prudence,
Rendre ou laisser à tous leur pleine indépendance :
Fixer le droit ; soi-même en accepter les lois ;
Ériger au-dessus des empereurs, des rois,
Des peuples, pour briser l'esprit de violence,
La Justice qui tient l'épée et la balance ;
Laisser d'un bout du monde à l'autre, en liberté,
Circuler la richesse et la prospérité ;
Lutter en tous pays pour l'égalité vraie
Dont notre misérable égoïsme s'effraie,
Et, sans jamais cesser d'élargir l'horizon,
Partout élever l'homme à l'humaine raison.

Maurice BOUCHOR.



Pierre KROPOTKINE

Les conditions de la paix dépendront entièrement du chiffre des réserves des deux côtés et de l'état de leur artillerie vers la fin de l'hiver et surtout de l'état d'esprit des populations et de l'armée.

Si les Alliés ont la force de pousser leurs armées jusqu'aux frontières de l'Allemagne, ils pourront exiger des conditions qui rendent une nouvelle prise d'arme des Allemands peu probable pour un certain nombre d'années.

Mais si les réserves des Alliés et leur artillerie étaient trop faibles pour cela, force serait d'accepter des conditions qui n'amèneraient qu'à une cote mal taillée et à une nouvelle guerre à bref délai.

Ne connaissant pas les ressources des Alliés et des Allemands, nous sommes forcés de rester dans le domaine des généralités, et de nous borner à établir quelques points essentiels :

1° Tant que durera l'exploitation de l'homme par l'homme — du travailleur par le propriétaire foncier, le capitaliste et la classe des gouvernants, de différentes catégories de travailleurs par d'autres travailleurs, et des nations agricoles, arriérées en industrie, par les nations plus avancées sous ce rapport, — tant que durera cela, les guerres continueront à se produire.

Ce point fondamental ne devrait jamais être oublié.

2° Si on veut parler d'arrangements qui puissent diminuer les chances de nouvelles guerres, je n'en vois qu'un : celui de rendre l'enrichissement d'une nation par la conquête si coûteux, — par suite de la résistance que l'on y oppose, — que cette résistance tue l'envie des conquêtes.

Ceci ne peut être obtenu que si un pacte est conclu entre les nations civilisées, ou, faute de cela, entre les travailleurs organisés internationalement, s'engageant à se porter en armes à la défense de chaque nation dont le territoire serait envahi par une autre nation.

3° Un troisième principe que l'on pourrait déjà inviter à proclamer par les nations belligérantes et neutres, serait qu'aucune annexion, aucun échange de territoires et de populations ne peuvent être faits sans l'assentiment des populations de ces territoires.

Ce principe, imposé à Napoléon III en 1859 par les démocraties européennes, devrait être reconnu aujourd'hui comme un principe fondamental du droit international.

Et puisque la guerre actuelle est une continuation de celle de 1870-1871, qui se termina par l'annexion à l'Allemagne de l'Alsace et de la Lorraine, contrairement aux vœux des populations, — l'opinion de ces populations doit être demandée maintenant, pour savoir si elles veulent rester sous la domination de l'Empire allemand, ou si elles préfèrent se joindre à la France, ou bien à la Confédération Suisse, ou rester indépendantes.

Mais tout cela, — on ne saurait trop le répéter, — restera à l'état de pieux désirs, tant que les Alliés n'auront pas réussi à repousser les armées allemandes et autrichiennes jusqu'aux frontières de ces deux empires.

Quatre lignes censurées.

Selon les chiffres officiels, les frais de guerre de l'Angleterre s'élèvent déjà à soixante-dix milliards de francs ; plus dix-sept milliards et demi prêtés aux Alliés, et cent vingt-cinq millions à dépenser chaque jour jusqu'à la fin de la guerre !

Mais il y a la réparation des dégâts causés en Belgique, en France, en Pologne et en Serbie, que les Allemands devront payer en pleine justice, si les armées

des Alliés parviennent à prouver au peuple allemand que les conquêtes de ses armées *doivent* être abandonnées, — que tout le mal qu'elles ont fait fut un acte de folie, de mégalomanie.

Mais il y a autre chose.

Il faut d'abord qu'un acte pareil de folie ne se répète pas de sitôt. Il faut qu'au cas peu probable où l'Alsace préférerait appartenir à l'Allemagne, le camp retranché de Metz, fait pour menacer, disparaisse, et qu'il ne s'en forme pas de nouveau sur la frontière allemande.

Ensuite, *il ne faut pas* que l'annexion de la Pologne à l'Empire allemand vienne augmenter d'une quinzaine de millions la population de cet empire. Il faut au contraire que la Pologne devienne *indépendante*, en réunissant ses trois parties qui se trouvent aujourd'hui sous le joug de la Prusse, de la Russie et de l'Autriche.

Il faut aussi que les populations des Balkans puissent *se grouper comme elles l'entendent elles-mêmes, selon leurs affinités*. Et il faudrait, si l'on veut mettre fin aux intrigues dans les Balkans, que les démocraties européennes insistent sur ce que ces populations ne soient pas forcées, comme elles l'ont été jusqu'à présent, à se donner des roitelets, car ceux-ci nécessairement vont s'atteler au char de quelque autre monarchie. *Les Etats-Unis des Républiques des Balkans* seraient la seule garantie possible pour que l'Europe ne soit pas bientôt entraînée dans une nouvelle guerre par « la question d'Orient ».

Enfin le Bosphore et les Dardanelles, ainsi que tous les autres détroits et canaux maritimes, *devraient être neutralisés* et mis sous la protection de toutes les nations, pour rester toujours ouverts aux navires de toute nationalité.

Et bien, rien de ceci ne peut être obtenu tant que l'Allemagne, — rois et peuple, — ne se persuadera pas qu'elle n'est pas le vainqueur dans cette guerre ; que son rêve de conquêtes a échoué.

Voilà un aperçu très incomplet des questions que la guerre a fait surgir en Europe. Rêver que cette guerre mettrait fin aux guerres en général, alors que l'exploitation du travail resterait, c'était une pure fantaisie. D'ailleurs, même si l'Europe faisait un pas vers cet état des esprits, il y aurait l'Asie, avec ses deux ou trois empires en voie de formation : le Japon, la Chine et l'empire musulman indo-kachgarien, pour reprendre la tradition impérialiste de l'Allemagne et de l'Autriche.

Tout ce qu'on peut faire pour le moment, c'est de lancer quelques idées pour l'avenir et chercher ce qui *peut* se réaliser pour que la paix ne soit pas une nouvelle source de guerres. Mais ce qu'il ne faut pas perdre de vue, c'est que *l'état de guerre continuera forcément tant que les troupes allemandes et autrichiennes occuperont les territoires dont elles ont réussi à s'emparer*, et tant que l'état d'esprit des classes dirigeantes en Allemagne et en Autriche restera ce qu'il est encore en ce moment. Les préparatifs pour la campagne du printemps continueront forcément, car *chaque ralentissement de ces préparatifs amènerait une augmentation des prétentions de l'Allemagne*. En effet, au moment même où l'on parlait (il y a six mois) de paix et du retour au *statu quo*, les Chambres de commerce allemandes protestaient déjà contre le retour d'Anvers à la Belgique. Que les préparatifs se ralentissent, et demain elles demanderont autre chose, en répétant toujours leur refrain favori : « La guerre c'est la guerre ! »

Pierre KROPOTKINE.

Brighton, 9 janvier 1917.

10 janvier.

Ces lignes étaient écrites lorsque nous apprenons que le *gouvernement allemand répudie absolument toute idée de réparation des dégâts causés par ses armées*.

D'autre part, la Suisse se prépare à résister par la force à une tentative des armées allemandes de traverser la Suisse pour attaquer la France du côté de Belfort. Ne serait-ce qu'une menace pour activer la fabrication en Suisse des bombes pour les Allemands, elle coûtera déjà des millions au peuple suisse.

P. K.

Gabriel SÉAILLES

Je pense et je l'ai dit à plusieurs reprises que, si les peuples s'abandonnent aux diplomates et aux politiciens, ils retrouveront la politique d'équilibre et de compensations, les traités secrets, l'impérialisme, qui enrichit l'Europe en détruisant les hommes par millions et en dissipant dans le fracas et la fumée le quart ou le tiers de son capital. Si les hommes veulent continuer ce jeu de massacre, dont ils sont les victimes, ils n'ont qu'à laisser faire les habiles gens qui les ramèneront par les mêmes chemins à l'abattoir. S'ils veulent la paix durable, qu'ils l'imposent. Permettez-moi de vous renvoyer à ma brochure sur *Les conditions d'une paix durable* publiée par la Ligue des Droits de l'Homme. On peut trouver des applications différentes des mêmes principes. Mais ce qui reste vrai, c'est que toute injustice nouvelle ou perpétuée est un germe de désordre et de guerre.

Croyez à mes sentiments dévoués.

Gabriel SÉAILLES.

Nous mettons sous les yeux de nos lecteurs quelques passages de l'admirable brochure de M. Gabriel Séailles : *Les Conditions d'une Paix durable*, publiée par la Ligue des Droits de l'Homme :

La Paix prématurée irait contre les principes de la Ligue des Droits de l'Homme : elle ne serait qu'une trêve, elle humilierait le droit devant la force, elle perpétuerait l'anarchie internationale

Une paix durable ne peut être qu'une paix juste : pour en définir les conditions, la Ligue n'a qu'à rester fidèle à ses principes. Le respect du principe des nationalités prévient les conflits et établit entre les peuples un premier ordre juridique, condition d'un droit international.

Pour prendre contre l'Allemagne les garanties nécessaires, il suffit de lui appliquer strictement la loi de justice : par la punition des crimes de droit commun, par une Indemnité proportionnelle au mal qu'elle a causé, par la libération des nationalités qu'elle et l'Autriche tiennent sous le joug

Dans l'ordre économique, la paix durable interdit un boycottage, d'ailleurs impossible, et impose entre les peuples des rapports qui, de plus en plus, fassent leurs intérêts solidaires.

La paix durable ne peut être assurée que par la limitation de la souveraineté des Etats et l'institution d'un droit international. Ce droit international doit être garanti par une force qui en impose le respect et en réprime les violations.

Les peuples doivent veiller à ce que soient tenus les engagements des gouvernements : suppression de la diplomatie secrète, contrôle de la politique étrangère par les parlements, arbitrage. — Programme réalisable par le concert des Etats prêts à entrer dans une première société des nations.

Le problème de la paix ne peut trouver sa solution que dans la justice. En termes généraux, on peut ramener à deux les conditions qui permettraient de l'établir. D'abord effacer, autant qu'il est possible, les effets continués des violences commises dans le passé, ne pas substituer au mal ancien un mal nouveau, ne pas préparer par un nouvel abus de la force, par de nouvelles violations du droit, les conflits inévitables de l'avenir ; en second lieu, après avoir fondé les relations des peuples sur le droit, maintenir cet acte contractuel par l'institution d'une juridiction internationale, qui soit autre chose qu'un code sans autorité et une loi sans sanction.

Comment établir dans la constitution même des Etats un premier ordre juridique, qui prépare et rende possible l'institution d'un droit international ? En respectant le principe de nationalité, c'est-à-dire en faisant que chaque Etat réponde, autant que les circonstances le permettent, à la volonté commune des citoyens qui le composent. Sur le principe de nationalité il faut s'entendre. Ce principe n'autorise pas je ne sais quel mysticisme nationaliste, en vertu duquel les peuples forts ont la mission de s'annexer les peuples faibles, qui parlent un dialecte voisin, professent la même religion ou, en vertu de traités périmés, ont fait jadis partie d'un même empire. Nous compléons les droits de l'homme par le droit des peuples. Nous pensons qu'une nationalité, qui est arrivée à la conscience d'elle-même, qui a sa langue, ses traditions, son histoire, est une personne morale, non une chose, une marchandise, qui appartient à qui est assez fort pour la prendre. Le principe de nationalité n'implique pas que chaque nationalité forme un Etat distinct. La Suisse fait vivre en paix, sous un régime de liberté, des Allemands, des Français, des Italiens, qui se reconnaissent comme les citoyens d'une même patrie. Mais les conquêtes d'autrefois ont laissé des nationalités opprimées par le peuple vainqueur, qui s'efforce de les assimiler par une tyrannie hypocrite ou brutale. L'Allemagne exproprie les Polonais pour leur substituer des colons allemands ; la Russie enlève à la Finlande la constitution qu'un traité lui garantit ; l'Autriche persécute les Tchèques, les Italiens, les Slovènes ; la Hongrie tient sous le joug les Roumains, les Serbo-Croates. Le principe de nationalité interdit qu'aucun territoire soit annexé contre le vœu des populations. Quand la nation occupe un territoire nettement délimité, il faut qu'elle forme un groupe autonome, qui se régitte d'après ses propres lois, avec la liberté de se fédérer dans un Etat juridique par consentement mutuel. Quand les groupes ethniques sont si étroitement mêlés qu'ils ne peuvent se séparer, il faut que le plus fort ne s'impose pas au plus faible, il faut que la paix naisse du respecte mutuel, que chacun puisse pratiquer sa religion, parler sa langue, entrer avec tous ses droits dans la communauté politique.

Le principe de nationalité est la négation de l'impérialisme agressif. Il pose le droit des petits Etats à l'existence. Les petits Etats ne subsistent pas par la condescendance des Etats forts, mais en vertu d'un droit qui oblige les uns et les autres. Nous n'admettons pas qu'un peuple soit appelé à l'hégémonie du monde, qu'il soit voué par nature à la domination, qu'il tienne de sa seule puissance je ne sais quelle autorité morale, qui lui permette d'organiser les autres peuples en leur imposant une culture qu'il déclare supérieure. La vraie culture a quelque chose d'universel, elle conquiert les esprits sans les asservir, en les fécondant.

Autant que personne, nous voulons détruire le militarisme allemand et plus que personne nous avons le souci d'assurer la paix du monde. Toute la question est de savoir si l'abus de la force ne perpétuerait pas la guerre avec la politique de violence dont elle est toujours sortie, et si le rétablissement du droit ne serait pas le moyen légitime et suffisant d'affaiblir l'Allemagne, sans précipiter une catastrophe nouvelle qu'on prétend prévenir.

Ce que nous voulons détruire dans le militarisme allemand, c'est le militarisme lui-même, c'est le système, dont il est la plus haute et la plus parfaite expression. Si nous morcelions l'Allemagne — en admettant que nous puissions le faire —, si nous portions atteinte à l'unité, qu'elle a réalisée après tant d'efforts, nous fortifierions, loin de la détruire, le militarisme allemand, en l'ennoblissant par les fins nationales que nous lui donnerions à poursuivre. Pour contenir les révoltes, pour prévenir la reconstitution de l'Empire germanique, qui serait dans la volonté du peuple tout entier, nous serions réduits à instituer, chez nous, le militarisme, dont l'esprit de violence et d'orgueil, nécessairement, inspire le gouvernement des peuples qui s'y condamnent. C'est d'abord dans l'esprit du peuple allemand qu'il faut ruiner le militarisme allemand.

Le militarisme ne justifie les sacrifices qu'il impose que par la victoire qu'il assure. La défaite le réduit à l'absurde, en montre le péril et la vanité. La caste militaire sera rendue responsable de la politique imbécile qui a conduit l'Allemagne au désastre. L'expérience, une fois encore, aura montré que l'Etat qui aspire à l'hégémonie groupe contre lui tous les autres Etats dans une coalition contre laquelle il se brise. La souffrance, qui de la guerre se continuera dans la paix par la richesse diminuée, par la charge écrasante des impôts, par la défiance et le mépris du monde, éveillera dans le peuple l'idée que la liberté avec ses risques est moins coûteuse au terme que la docilité du troupeau.

Mais si l'Empire germanique reste intact, avec sa méthode, sa discipline collective, son organisation savante, n'a-t-il pas chance de porter plus allégrement les charges de la défaite que ses vainqueurs les charges de la victoire ? Doit-on la justice à un peuple qui non seulement ne respecte pas ses engagements, mais revendique le droit de violer la parole donnée, quand il y trouve son avantage et qu'il a la force de le faire avec impunité ? Et comment affaiblir l'Allemagne d'une manière définitive, si, par scrupule de conscience, pour ne pas trahir les principes sacrés, on la laisse précisément telle qu'elle était, dans les conditions mêmes qui lui ont permis de devenir une menace et un danger pour le monde, une puissance formidable pour l'invasion économique dans la paix, pour la conquête brutale dans la guerre ?

Il est vrai, si la guerre n'était pour l'Allemagne qu'une partie manquée ; si avec son Kaiser, sa caste militaire, ses agrariens et ses industriels annexionnistes, ses érudits pangermanistes, sa volonté de puissance, elle pouvait nourrir l'espoir d'une prochaine revanche, tout le sang versé l'aurait été en vain, la paix ne serait pas assurée dans l'avenir qu'elle ne l'a été dans le passé. Ce n'est pas assez que l'Allemagne perde son prestige, que soit enfin dissipée l'espèce de crainte superstitieuse qu'inspiraient aux peuples intimidés son arrogance et sa force, il faut qu'elle soit mise hors d'œu

de nuire. Il ne s'agit pas de laisser l'Empire intact, mais pour l'enfermer dans des limites, que son orgueil et son ambition ne puissent dépasser, il n'est pas nécessaire de lui emprunter ses maximes et ses pratiques, de commettre contre lui les crimes qu'il a commis contre les autres, il suffit d'appliquer strictement la loi de justice qui le condamne, en mettant la force au service du droit.

Recherchez les responsabilités encourues au cours de la guerre, traduisez devant les tribunaux et poursuivez les auteurs d'attentats contre le droit commun, en remontant jusqu'à ceux qui les ont ordonnés, toutes les fois qu'il sera possible de les découvrir et de les convaincre. Le meurtre n'est pas effacé, quand on a lavé sur le pavé le sang des vieillards, des femmes et des enfants. Exigez que l'Allemagne répare tous les dommages qu'elle a causés ; que, de ses deniers, par sa main-d'œuvre, elle remette en état de culture les campagnes qu'elle a dévastées ; qu'elle relève les villes et les villages qu'elle a incendiés, écrasés d'obus, en Belgique, en Serbie, en France, en Pologne ; mettez à sa charge tous les misères accumulées par cette guerre, qu'elle a voulues et dont elle reste responsable. Une indemnité proportionnelle au mal démesuré qu'elle a fait, comme la justice le permet et l'exige, pèsera sur elle d'un poids si lourd que, pendant de longues années, elle sera impuissante à troubler la paix du monde.

Rattachez l'un à l'autre les lambeaux de la Pologne déchirée, rétablissez-la dans son unité. reportez les frontières du royaume restauré à moins de cent kilomètres de Berlin et, selon la prédiction de Bismarck, vous avez de nouveau élevé à l'est contre l'invasion du germanisme le rempart qui durant des siècles l'arrêta. Que le Schleswig retourne au Danemarck, que l'Alsace-Lorraine soit rendue à la France et à elle-même. Fidèles au principe des nationalités, libérez les populations que l'Autriche et la Hongrie tiennent sous le joug ; les Roumains de la Transylvanie, les Tchèques de Bohême et de Moravie, les Slovénes et les Italiens de l'Istrie ; groupez les Yougoslaves selon leurs affinités ethniques dans la Grande-Serbie, et vous aurez, au sud, dressé une barrière de peuples libérés, jaloux de leur indépendance, qui contiendra le *drang nach Osten*, la poussée vers l'Orient. Le chemin de fer de Hambourg au Golfe Persique, par Belgrade, Constantinople, Bagdad, ne traverse plus des terres allemandes ou vassales de l'Allemagne, il est international. Le rêve du pangermanisme est un épisode dépassé, et s'en va rejoindre, avec le rêve napoléonien, tant d'autres rêves d'impérialisme avortés.

Nous voulons une paix durable. La paix durable ne peut être qu'une paix organisée. Elle suppose qu'au droit international répondent des sanctions qui en imposent le respect à ceux qui seraient tentés d'en violer les prescriptions. Ces sanctions elles-mêmes ont pour condition l'entente et la coalition permanente des États qui sont prêts à soumettre leurs différends à l'arbitrage contre ceux qui prétendent maintenir un régime de violence et d'arbitraire. L'idéal reste l'utopie, tant qu'il n'est pas conçu dans son rapport aux moyens qui permettent de le réaliser dans les faits. Au terme, la question est de savoir quelles forces travaillent pour la paix par le droit, quels États, après cette guerre, seront disposés à entrer dans une première société des nations, en limitant leur souveraineté par la reconnaissance d'une loi commune.

Comment et de quels États pourra se constituer cette grande association ? Les puissances de l'Entente, coalisées à cette heure contre le militarisme allemand, toujours aux conférences de La Haye, ont défendu contre l'Allemagne et ses alliés les institutions juridiques propres à faire régner entre les peuples une paix durable. Il suffit que ces puissances, après la guerre, maintiennent leur union pour que se forme une première société internationale, dont les membres conviendront de soumettre leurs différends à l'arbitrage. Les neutres, les petits États, que la doctrine de la force condamne à disparaître ou à ne vivre que d'une vie précaire et menacée, seront conduits, par leur intérêt même, à entrer dans la communauté des nations, qui veulent étendre le règne du droit aux relations des peuples entre eux. Les États-Unis travaillent à organiser l'Amérique, en fédérant toutes les Républiques du Nouveau-Continent. La Fédération pan-américaine est destinée à éviter la guerre entre les États contractants ; prête à répondre à tout appel de l'Angleterre et des puissances libérales de l'Europe, elle donnera par son adhésion, aux nations associées dans la volonté du droit, une force incomparable. La Chine, à laquelle son antique civilisation, toute fondée sur la morale, a inspiré le mépris et l'horreur de la violence, si on lui laisse le temps de se moderniser, ne manquera pas de se soumettre à des institutions juridiques, dont l'objet est de diminuer, sinon d'éliminer, le rôle de la brutalité guerrière dans les affaires humaines. Si on fait de la Chine une terre de colonisation, si on l'abandonne, en dépit de sa haute culture, aux compétitions d'impérialismes rivaux, le centre des orages de l'humanité se transportera des Balkans et de la Turquie en Extrême-Orient, et il faut laisser toute espérance.

Après les ravages incalculables de la guerre actuelle, dans la prévision d'une guerre future, que les progrès d'un armement moins bruyant, plus rationnel, infiniment plus meurtrier, ne laisseraient pas de faire plus terrible encore, il n'est pas chimérique de penser que les peuples chercheront d'autres moyens de s'enrichir et d'assurer leur expansion économique : même la bêtise humaine a ses limites ; et il ne l'est pas davantage d'imaginer entre les puissances alliées une coalition permanente, fortifiée par l'adhésion des neutres et des républiques américaines fédérées, qui donnerait une première existence à la société des nations et une puissance réelle au droit international, sans lequel la paix ne sera que l'attente d'une catastrophe nouvelle.

Gabriel SÉAILLES.

Jean GRAVE

EN posant à nos correspondants cette question : « Quelles sont, à votre avis, les conditions d'une paix durable ? » il va de soi que nous tenons pour certaine la défaite du militarisme allemand.

Cette confiance est-elle justifiée ? Nous n'en savons rien. Les événements ultérieurs nous l'apprendront. Ce dont, pour le moment, nous sommes certains, c'est que si nous voulons que l'Europe soit débarrassée du militarisme, si nous voulons que les populations puissent travailler à la réparation des ruines et des misères que, pour le moment, elles sont en train d'accumuler, si nous voulons que la permanence de la paix soit assurée, autant que l'on peut parler de permanence lorsqu'on parle de travail humain, « il faut » que le militarisme soit écrasé ; « il faut » que ce soient les nations alliées qui dictent les conditions de paix.

Si ce sont les Empires du Centre qui sont appelés à dicter les conditions de paix, inutile de discuter. « Malheur aux vaincus ! » C'est le talon de fer du soudard teuton triomphant, écrasant la justice, le droit, la liberté, enrayant l'évolution humaine, pour faire de l'Europe une vaste caserne : « La Force prime le Droit » !

Si les belligérants ne viennent à discuter de la paix que par suite d'épuisement mutuel, parce qu'incapables de continuer la lutte l'un et l'autre, ici, encore, inutile de discuter ; ça sera une cote mal taillée, comme le dit Kropotkine. La paix ne sera qu'une trêve employée à se préparer pour de nouveaux massacres, de nouvelles destructions.

Dans les deux cas, il serait impossible à l'opinion publique de se faire entendre. Il n'y aurait qu'à se courber devant la fatalité... ou espérer le soulèvement entier des populations menacées pour engager, contre l'agresseur, une guerre au couteau et d'extermination.

* * *

Les Gouvernements alliés, dans leur réponse aux propositions d'ouvrir des négociations pour la paix, ont formulé des conditions générales qui sont les nôtres. C'est un point.

Mais il faut se garder des surprises, des surprises désagréables surtout.

Je ne vois pas que, jusqu'ici, l'opinion publique se soit beaucoup exercée. Restée passive aux mains de ses maîtres, elle accepte tout sans protestations, sans regimber, même sans réflexions, il semblerait.

Il est vrai qu'il y a une raison à cela. Dès le début de la guerre, on s'est empressé de lui « mettre un bouchon ». Ce n'est pas toujours une explication suffisante. En beaucoup d'autres occasions, ça aurait pu être une raison qu'elle se soulève et retourne le bouchon à ceux qui voulaient le lui mettre.

Cependant, c'est le bien-être, la liberté, l'avenir des populations qui se joue en ce moment. Leur évolution future dépend des traités que le vainqueur imposera au vaincu. Ce sont elles qui en subiront les conséquences. Il ne serait que temps qu'elles soient appelées à donner leur avis.

Jusqu'ici, ce sont les diplomates et les politiciens qui ont manigancé les traités, de paix ou autres, qui liaient les peuples. Ne serait-il pas temps que ceux-ci interviennent dans la discussion ?

Nous n'avons pas, aux *Temps Nouveaux*, la prétention de parler au nom de l'opinion publique ; mais en faisant partie intégrante, nous donnons nos critiques, nos désirs, et appelons chacun à en faire autant, afin que se forme l'opinion générale et qu'elle prenne corps.

Réussirons-nous à la réveiller ? Notre voix est bien faible. Qu'importe ! Ici, encore, nous n'avons pas à envisager si nous réussirons ou non. « Il faut » que l'opinion publique parle ! Elle ne doit pas se désintéresser de la solution des problèmes dont, seule, elle aura à supporter les conséquences. Nous faisons de notre mieux pour la secouer. Adviene que pourra !

* * *

Les clauses générales des gouvernants alliés sont les nôtres ; mais ces clauses générales peuvent être reconnues, ou détruites, par les articles que l'on introduira lorsqu'on discutera les détails.

Ainsi, par exemple, — Kropotkine le fait remarquer dans sa réponse, — les Alliés ont dépensé des milliards et des milliards pour résister à l'agression. Selon que la guerre peut durer encore, cette dépense peut monter, en bloc, à deux ou trois cents milliards. Il ne serait que juste qu'on fasse payer aux agresseurs les frais de la lutte qu'ils ont déchainée sans excuse, sans autre raison que leur ambition et leur soif de conquête.

Il ne sera que juste, — et ceci n'importe comment, devra être payé, — qu'ils remboursent les vols qu'ils ont commis sous le nom d'« indemnités de guerre » ; qu'ils payent pour la réparation des ruines qu'ils ont causées.

Faire payer à l'agresseur ses vols, ses pillages, ses destructions ; le forcer à rembourser les dépenses de la guerre à ceux qu'il a injustement attaqués, ne serait que justice, que stricte justice. Mais, alors, c'est son asservissement pour plusieurs générations ; c'est le vaincu transformé en tributaire du vainqueur, forcé de subir son contrôle politique et économique ; c'est une mesure de justice transformée en moyen d'oppression ; c'est une voie ouverte à de nouvelles destructions, à de nouveaux massacres.

Les gouvernants alliés nous ont répété, je ne sais combien de fois, qu'ils ne voulaient pas de conquêtes territoriales, pas d'annexions, et cependant le ministre russe annonçait, dernièrement, à la Douma, que les Alliés avaient reconnu à la Russie le droit de s'emparer de Constantinople !

De quel droit ? Constantinople n'a pas une population russe, n'a jamais exprimé le désir de lui appartenir ; ne touche même pas ses frontières.

Enfin, sous l'approbation des gouvernants alliés, en vertu de je ne sais quel mandat, des politiciens « distingués », cela va de soi, de chaque pays allié, ont tenu, il n'y a pas fort longtemps, à Paris, une Conférence, dite « parlementaire internationale », sous la présidence de M. Briand, où furent proposées et adoptées des mesures économiques d'« après-guerre », ayant pour but de chasser des marchés du monde, si possible, des pays alliés, en tout cas, le commerce allemand, de ruiner son industrie.

En plus d'un traité de commerce draconien, il s'agit d'élever des barrières douanières, des taxes qui, en réalité, ne seraient que la prohibition pure et simple. Autre source de guerre.

Dans l'organisation sociale actuelle, il est impossible d'abolir la concurrence. Qu'elle s'exerce entre commerçants et industriels, là, au moins, le consommateur en profite parfois ; il n'y a pas de raison de prendre les armes pour faire pencher la balance.

Mais accepter que les gouvernants y apportent les faux-poids du « protectionnisme », outre que c'est le consommateur qui paie les frais, c'est ouvrir une porte à des motifs de lutte.

* * *

Sans doute, la mauvaise organisation économique dont nous « jouissons » est génératrice de nombreuses causes de conflits. Il peut, cependant, si les

partisans de l'entente des peuples veulent y employer leurs forces, être possible de poser les bases d'une paix durable.

Et la guerre actuelle aura été une terrible leçon à tous.

Deux lignes censurées.

Kropotkine nous dit que, pour la rendre impossible, la guerre doit coûter plus qu'elle ne rapporte.

Fut-elle triomphante, l'Allemagne aurait-elle jamais été capable de récupérer, en avantages économiques les milliards que lui aura coûté cette guerre et sa préparation ? Son commerce n'avait pas grand chose à gagner, mais beaucoup à y perdre. Les traités de commerce qu'elle espérait pouvoir imposer, devaient, d'une façon ou d'une autre, prendre fin tôt ou tard.

Il y a, il est vrai, les nombreux milliards qu'elle avait l'intention d'extorquer aux vaincus. Mais n'est-ce pas un rêve ? Vouloir n'est pas toujours pouvoir. Imposer, c'est facile ; faire payer des milliards l'est moins ; rendre les peuples capables de les payer l'est encore beaucoup moins, surtout lorsque, déjà, on les a forcés à se ruiner en armements ; lorsqu'on les a déjà dévastés, ravagés, et que l'on a détruit la partie la plus productive de la population mâle.

La guerre actuelle n'était pas une nécessité économique pour l'Allemagne, bien au contraire. Toutes celles que l'on a mises en avant pour exciter la cupidité du peuple allemand, n'étaient que des prétextes destinés à l'aveugler, et pour cacher les vrais motifs de ceux qui voulaient l'entraîner.

La vraie raison de cette guerre a été l'existence d'un militarisme infatué de sa puissance, impatient de la prouver. C'est la boursoufflure d'un cabotin qui a rêvé de reconstruire, sur l'Europe asservie, les splendeurs de l'Empire romain.

Qu'ils aient associé à ce rêve la fortune économique de l'Allemagne, c'est fort possible. Ce n'en était pas moins des divagations de détraqués.

* * *

Oui, la guerre actuelle peut être la fin des guerres. Tous ceux qui y ont pris part, qui y ont été acteurs, en reviennent écœurés, réclament la fin des massacres, la fin des armements, la fin des militarismes.

Chaque pays belligérant va en sortir financièrement épuisé, n'ayant qu'un moyen de se récupérer : améliorer son outillage et ses méthodes économiques.

Les gouvernants vont se trouver en présence d'une situation difficile. Si, au budget déjà énorme qui va leur incomber pour faire face aux charges qu'aura occasionnées la lutte, ils sont forcés de continuer à ajouter le budget des armements, le pourront-ils ? En tout cas, cela peut être et sera, certainement, la source de difficultés sans nombre et de conflits sans cesse renouvelés avec les travailleurs, incapables de supporter des impôts qui ne seraient que la misère pour tous.

Quel que soit leur aveuglement, les dirigeants doivent comprendre cela et être désireux, eux aussi, d'en finir avec une situation impossible.

La situation est favorable pour reprendre ce vieux rêve qui a hanté les républicains du Second Empire : les États-Unis d'Europe, en essayant de le réaliser.

* * *

Déjà, en Angleterre, existent des groupes ayant pour but d'amener l'opinion publique à s'occuper de ce que devront être les clauses de la paix, et faire qu'elle soit capable d'imposer sa volonté.

Le premier groupe en date est l'*Union pour le Contrôle Démocratique* ; secrétaire, Morel, 37, Norfolk street, Strand, W. C. London.

Un deuxième, *The Fight for Right Movement* (la Lutte pour le Droit), adresse : Trafalgar House, 11, Waterloo Place, London S. W.

En Italie, c'est le parti républicain qui fait appel à toutes les bonnes volontés pour un mouvement en vue de secouer l'opinion publique et l'amener à dicter

ses conditions de paix. Adresse : Maria Rygier, Albergo Popolo, Corso Oddo, Gênes.

Le programme de ces groupes : Pas de conquêtes territoriales. Pas de traités sans l'assentiment du pays. La diplomatie devant travailler à amener une entente des peuples et non à les opposer les uns aux autres. Désarmement général par consentement mutuel. Nationalisation des manufactures d'armes de guerre.

Ce programme est le nôtre, si nous y ajoutons : Pas de protectionnisme ni de mesures prohibitives contre n'importe quel pays. Que le paiement de l'indemnité imposée à l'agresseur ne soit pas un moyen d'oppression, à moins, comme je l'ai suggéré ailleurs, qu'on fasse payer ces frais aux fauteurs de la guerre, aux dirigeants et leurs complices qui l'ont préparée, prêchée et y ont contraint leurs voisins. Beaucoup ont déjà mis leur fortune à l'abri dans les pays neutres. Ce pourrait ne pas être un obstacle, si l'on arrivait à établir l'entente des peuples. Restauration de l'indépendance de la Pologne, de la Finlande et de toutes les nationalités, petites ou grandes, opprimées par les Empires du Centre, qui la réclameront.

J. GRAVE.

La révolution qui s'est accomplie en Russie, depuis que cet article a été écrit, vient d'apporter la solution de plusieurs des difficultés énumérées ci-dessus. Déjà, la Douma a proclamé l'autonomie de la Finlande et de la Pologne.

En ce qui concerne Constantinople, nos camarades russes, qui viennent de briser le joug de l'oppression, se refuseront à imposer le leur à des populations qui leur sont étrangères.

Un fait d'une portée immense s'est accompli dans l'histoire du monde. Nous étions menacés, lors des discussions pour la paix, d'avoir à résister aux appétits d'une monarchie autocratique, arriérée de plusieurs siècles, nous allons avoir à nos côtés un pays en état d'enseigner la raison et la justice aux hommes qui, soi-disant, sont nos représentants, simplement parce que les hasards de la politique les ont apportés où ils sont.

Au prochain Congrès des Nations pour les discussions de la paix, les représentants de nos camarades russes pourront enseigner à nos diplomates que c'est au mépris de tout droit, et de toute justice, qu'ils s'arrogerent le droit de disposer de populations sans les consulter; qu'en agissant ainsi ils n'avaient fait que suivre la tradition de gouvernements autoritaires et monarchiques, au mépris des règles de justice qui doivent inspirer les actes de ceux qui prétendent représenter des peuples affirmant se battre pour l'indépendance des peuples, de tous les peuples.

Quelle leçon pour nous !

Autre conséquence possible. Jusqu'ici, j'ai pensé que, si la débâcle pouvait se mettre dans les armées allemandes, la révolution pouvait devenir possible en Allemagne. Je le souhaitais ardemment; je l'espérais, sans trop y croire. Aujourd'hui, cela me semble beaucoup moins irréalisable; beaucoup plus près de nous.

Les pourparlers pour la paix deviendraient beaucoup plus faciles si nos camarades allemands suivaient l'exemple que vient de leur donner le peuple qu'ils dénonçaient comme un danger pour la liberté !

Les prétentions des diplomates ne pourraient être les mêmes si, pour traiter, au lieu d'avoir l'agresseur devant eux, ils trouvaient les délégués d'un peuple libéré. Ceux qui tiennent notre sort entre leurs mains, sauront-ils amener cette débâcle ?

J. G.

Jacques HADAMARD

Je n'entends pas, il s'en faut, toucher à toutes les parties du sujet sur lequel porte cette enquête. Sur certaines d'entre elles je me suis élaboré des convictions assez éloignées des deux ou trois courants principaux qui se partagent l'opinion. J'avais jusqu'ici hésité à les exprimer et suis heureux que cette enquête, ainsi que l'exemple des éminents collaborateurs qui y ont déjà répondu, m'en fournissent l'occasion.

Sur le reste, je n'ai rien à ajouter aux idées essentielles déjà émises par des voix autorisées : pour n'en citer qu'une, celle de M. Séailles parlant au nom de la Ligue des Droits de l'Homme.

Tout au plus me semble-t-il nécessaire, en commençant, de formuler mon adhésion aux plus importantes d'entre elles. Il est des morts qu'il faut qu'on tue ; il est des vérités reconnues qu'il faut encore proclamer.

I

Redisons donc tout de suite qu'une paix véritable ne peut comporter d'autres dispositifs territoriaux que ceux qui résultent des vœux même des populations. Sur aucune d'entre elles, aucun État ne peut revendiquer de "droits", mot qui ne devra plus être appliqué qu'aux objets inanimés ou aux bestiaux.

Redisons encore et surtout qu'une paix véritable ne peut être, entre les nations comme entre les individus, fondée que sur l'établissement d'une Société des Nations, impliquant, non la disparition immédiate des forces armées, mais leur mise au service de la collectivité, pour être tournées contre tout perturbateur de la paix.

Les diplomaties officielles, même, chose remarquable, celles de tous les principaux pays belligérants, ont déclaré reconnaître ces deux principes.

Je crains toutefois que dans leurs déclarations récentes, un détail d'une extrême importance n'ait été passé sous silence ou, tout au moins, insuffisamment spécifié et mis en lumière. La difficulté la plus grave qui, jusqu'ici, en cas de conflit international, semble s'opposer à l'établissement de toute solution de droit, est l'attribution de la qualité d'agresseur et, de tout temps, les vrais coupables se sont ingénies à obscurcir cette question : ils y ont manqué moins que jamais au moment actuel, où chaque belligérant sent combien elle importe à ses soldats eux-mêmes.

Le premier bienfait de la nouvelle organisation sera de la résoudre sans ambiguïté possible par l'institution même de l'arbitrage obligatoire. Sera immédiatement réputé comme agresseur et traité en ennemi :

Soit celui qui aura refusé l'arbitrage à lui offert dans les formes stipulées à l'avance ;

Soit celui qui se sera refusé à l'exécution de la sentence arbitrale.

Si une telle organisation avait existé en 1914, la situation aurait été claire dès le 25 juillet, à 6 heures 1/2, moment où, mis en présence de la réponse par laquelle la Serbie, acceptant les exigences autrichiennes sous des réserves insignifiantes, offrait, sur ces réserves mêmes, de recourir à l'arbitrage, le ministre d'Autriche ne daignait pas tenir compte de cette offre et quittait Belgrade.

A partir de ce jour et cette heure, ce n'est pas la Russie qui aurait dû annoncer son intention de défendre la Serbie en invoquant je ne sais trop quelles considérations ethniques ou linguistiques, — considérations qui, je l'espère,

seront d'un poids de plus en plus faible dans les futurs jugements internationaux — ; c'est le monde entier qui se serait dressé contre le gouvernement austro-hongrois et son acolyte pour les punir de leur lâche agression, comme, en somme, il aurait dû le faire, comme il commence à regretter de ne pas l'avoir fait.

II

Les difficultés de détail pourront être et seront nombreuses ; mais le principe du nouvel ordre international ne s'en dégage pas moins comme le seul susceptible de servir de base à une paix sérieuse à l'avenir.

Seulement tout accord cesse lorsqu'il s'agit de savoir si ces conditions nécessaires à l'avenir suffiront immédiatement.

Elles suffiraient, certes, si, incontestablement, le désir de la paix et de l'ordre était universel et partout sincère. Mais c'est, précisément, ce qui est rendu très contestable par l'état actuel de l'Allemagne, par sa mégalomanie et par les monstruosités que celle-ci lui a inspirées.

En présence de cette folie furieuse, deux attitudes principales semblent exister parmi nous.

Les uns seraient plus ou moins tentés d'admettre que la maladie dont nous parlons tombera d'elle-même, une fois l'Allemagne battue et la Société des Nations instituée, et qu'il suffirait, par conséquent, de fonder cette Société pour faire tout rentrer dans l'ordre, à condition de ne pas exaspérer le peuple allemand par des brutalités.

Pour les autres, la maladie en question serait incurable, inhérente à la nature même de l'Allemagne. Les sentiments de celle-ci n'auraient pas à être pris en considération, et il n'existerait, vis-à-vis d'elle, à tout jamais, d'autre attitude que celle que saint Louis préconisait vis-à-vis des infidèles.

Ces deux tendances correspondent généralement à deux vues opposées sur la psychologie allemande.

Ceux qui supposent que le peuple allemand deviendra de lui-même et à plus ou moins bref délai un peuple comme un autre, avec lequel une paix fondée sur la confiance sera possible, distinguent le plus souvent, à cet effet, entre l'ensemble de ce peuple et ses classes dirigeantes, pour lesquelles, il faut bien le dire, une pareille supposition devient de jour en jour plus invraisemblable.

Les autres se refusent à voir et à examiner, de quelque manière que ce soit, une telle distinction. Le bloc allemand, l'identité de mentalité entre le Kaiser ou le Kronprinz et n'importe quel ouvrier ou paysan allemands sont pour eux une sorte de dogme.

Les premiers veulent fonder la paix uniquement sur le retour de l'Allemagne à la raison ; les seconds uniquement sur sa réduction à l'impuissance.

Or je ne peux me rallier ni aux uns ni aux autres.

Pour moi, les uns sont dans l'erreur en se confiant purement et simplement à l'Allemagne, les autres en ne faisant rien pour gagner sa confiance.

Les premiers sont souvent traités d'utopistes et de songe-creux, mais s'ils méritent peut-être cette qualification, leurs adversaires ne la méritent pas moins.

Certes, ce n'est pas parce que le gouvernement allemand déclare professer les principes mêmes au nom desquels nous luttons contre lui qu'on peut l'en croire sur ce point et, jusqu'à nouvel ordre, ses actes ne donnent pas droit de croire à sa bonne foi en quoi que ce soit. Mais, d'autre part, s'il fallait désespérer de cette bonne foi à tout jamais et de la part de toute l'Allemagne, il ne resterait d'autre ressource, vis-à-vis de celle-ci, que de l'« anéantir ». C'est un mot qu'on a quelquefois prononcé, mais auquel, si je ne me trompe, les plus fougueux nationalistes ont renoncé parce qu'il n'a pas même de sens.

Or, pour que « l'anéantissement » complet soit hors de cause, il faut admettre que le monstrueux orgueil et la « Schadenfreude » que nous voyons aujourd'hui à l'œuvre ne constitueront pas toujours le fond de la mentalité allemande ; il est alors insensé de traiter la conscience de l'Allemagne comme une quantité négli-

geable et, quels que soient les traitements que nous nous proposons de lui faire subir, il faut nous demander comment nous réagirions à ces traitements s'ils nous étaient infligés.

En fait, et heureusement, — sans cela la paix du monde, même avec la victoire totale des Alliés, serait irrémédiablement compromise — la maladie nationaliste des Austro-Allemands, si monstrueuse qu'elle soit, n'est probablement point aussi exceptionnelle ni aussi incurable qu'on nous le dit.

Atteint-elle tout le peuple allemand ?

Nous savons qu'il y a des indemes. Les Rosenmeyer et les Fernau existent, c'est un fait; les lettres trouvées sur les combattants et quelques autres moyens d'information nous apprennent, de temps à autre, qu'ils ont des adeptes. Nous ne pouvons affirmer que le nombre de ceux-ci soit grand; mais qui affirme le contraire n'en sait pas davantage. Ils sont peut-être légion sans que rien puisse nous en avertir.

Mais, — j'entends insister là-dessus. — la question n'est pas là; elle ne porte pas sur le plus ou moins d'influence réelle de ces libérés, pas plus qu'elle n'est de distinguer, dans l'âme des autres, la part de responsabilité véritable et celle de ce « bourrage de crâne » inhérent à toute mentalité nationale, mais si monstrueusement exagéré chez nos ennemis. Il ne s'agit pas de se faire juge de la conscience de chacun: il s'agit de se conformer à l'intérêt de la France et à celui de la paix mondiale. A ce point de vue, notre action doit-elle consister à river les uns aux autres les criminels les plus endurcis et ceux dont la faute n'est que le reflet de la leur, à solidariser les uns avec les autres, ou, au contraire, à les séparer? Une telle question est résolue aussitôt que posée. Ceux qui prétendent le contraire, tout « réalistes » qu'ils se prétendent, montrent la plus funeste des imprévoyances. Ils sont un danger pour la défense nationale dès maintenant, comme le démontrait, récemment, dans l'*Humanité*, Sixte Quenin. Ils seront encore plus dangereux dans l'avenir, où leur action tendrait à rendre insoluble le problème qu'il nous est indispensable de résoudre. On ne saurait juger trop sévèrement leur erreur (1).

Inconsciemment, mais sûrement, ils font œuvre de mauvais Français.

III

Devons-nous, cela posé, demander que l'Allemagne expie ?

Assurément, et on ne peut qu'être saisi de stupeur en voyant certains extrémistes russes parler de « paix sans indemnité » et qualifier d'indemnité toute réparation. Difficile à accepter lorsqu'elle vise le passé, que penser d'une pareille idée appliquée aux déprédations en cours? Voit-on l'ennemi averti qu'il peut les continuer avec l'assurance qu'il ne lui en coûtera rien, pas même la restitution du bien volé ?

Si, comme tout nous permet de l'espérer, nous aboutissons à une véritable victoire (la question nous est ainsi posée et elle n'aurait pas de sens autrement), on devrait imposer à l'ennemi :

1° Des conditions ayant un caractère de *dommages-intérêts*, c'est-à-dire des réparations pour les dommages causés par son agression (y compris les réparations en nature pendant tout le temps que durera la reconstitution des biens détruits).

2° Des conditions de caractère *pénal*. Et, plus particulièrement :

3° Certaines conditions ayant le caractère de *garanties*, c'est-à-dire directement destinées à protéger ses voisins contre de nouvelles agressions.

(1) Depuis l'envoi de ces lignes, M. J. H. a beaucoup plus éloquemment que je ne saurais le faire, défendu l'opinion que nous soutenons ici, mais puisqu'on lui a immédiatement fermé la bouche, notre devoir est encore d'affirmer avec lui que confondre systématiquement des criminels allemands avec l'ensemble de la population allemande c'est faire le jeu des premiers.

Seulement, quelles que soient ces conditions, il nous est nécessaire de prouver et de faire comprendre, maintenant ou plus tard, à l'Allemagne même qu'elles sont dictées par la justice, que les empires centraux doivent les subir non parce que vaincus, mais parce que coupables.

Agir suivant la justice est notre intérêt le plus strict et le plus évident; c'est seulement ainsi que l'usage qui sera fait de la victoire sera plus utile que nuisible et contribuera à la sécurité de l'avenir.

Si je me refuse à suivre l'un et l'autre des deux partis en présence, c'est que la justice n'est pas plus l'indifférence désireuse de passer l'éponge à laquelle songent les uns, que la rage aveugle à laquelle nous incitent les autres.

Lorsqu'il s'agit de questions territoriales (1), cette base de justice existe : elle réside dans les aspirations des populations elles-mêmes, seule manière objective de juger ces questions, en dehors de laquelle il ne peut y avoir qu'éternelle contestation et, par conséquent, éternelle guerre.

Ce même point d'appui ne doit pas moins être recherché à propos de tous les autres ordres de sanctions nécessaires.

Il ne nous semble pas qu'il y ait deux manières de l'obtenir.

C'est pour nous un principe fondamental que la paix ne saurait être conforme au droit et à l'intérêt universel s'il n'y intervient ce qui aurait dû la constituer avant tout conflit, c'est-à-dire des décisions arbitrales.

Les décisions arbitrales doivent, disons-nous, *intervenir* seulement dans la paix et non pas, à beaucoup près, la *constituer*.

Elles ne sauraient à l'heure présente, prononcer les sanctions correspondant aux crimes commis. C'est plus tard seulement, après l'établissement de la Société des Nations, et comme conséquence de cet établissement, qu'on aurait pu songer à juger ainsi. Pour le faire actuellement, il manque un code.

Mais si un tribunal arbitral, constitué par les juges le plus impartiaux possibles, est dans l'impossibilité de juger en *droit* les fautes dont ils s'agit, il a toute qualité pour en connaître en *fait*.

Le déchainement de cette guerre est un crime, et ce déchainement peut être imputé avec certitude à l'Allemagne. Les violations du droit des gens, les cruautés, les destructions non stratégiques sont autant d'autres crimes et l'empire allemand s'est plu à les accumuler depuis 1914. De tous ces faits, la « Haute Cour d'Humanité » — le mot est de M. Lavisse — peut et doit être saisie. Une fois qu'ils seront établis, à nous d'en tirer les conséquences.

L'idée n'est pas nouvelle. En particulier, dès 1915, la comparution de l'Allemagne devant la Haute Cour d'Humanité était demandée par M. Lavisse dans un admirable article du *Temps*.

Elle nous paraît indispensable. Une paix dont elle serait absente serait contradictoire avec l'idéal que nous poursuivons, aussi peu satisfaisante pour notre sécurité que pour la justice.

IV

Jusqu'ici nous avons parlé indistinctement de toute l'Allemagne.

Mais lorsque nous parlons d'expiation infligée à « l'Allemagne », ces mots peuvent recevoir au moins trois sens différents :

(1) Ces questions territoriales sont de celles que j'abandonne, d'une manière générale, à de mieux documentés que moi. Mais on ne doit point taire que les raisons qui dictent notre conduite relativement aux nationalités opprimées, en général, doivent nous la dicter non seulement en ce qui regarde la rive gauche du Rhin, mais vis-à-vis des Alsaciens-Lorrains eux-mêmes. Leur pays doit redevenir français, non parce qu'on nous l'a « volé » mais parce que l'Etat qui s'en était emparé n'a pas su en faire autre chose que de le saverniser. Leurs sentiments sont en jeu, non les nôtres. Quant à la forme des crânes et aux traités du treizième siècle, il est entendu qu'ils n'ont rien à voir là-dedans.

1° Celles qui atteignent l'Etat allemand en tant qu'Etat, sans nuire spécialement aux individus (exemples : déplacement de frontières, interdiction d'armements).

2° Celles qui atteignent indistinctement, ou du moins sans distinctions voulues, l'ensemble des individus (exemple : indemnité de guerre).

3° Celles qui ont en vue directement les responsables.

Peut-on songer à atteindre l'Etat allemand ?

Assurément ; d'autant plus que, nous le savons, la conception même de cet Etat est le point de départ de toute la catastrophe présente. Etant donné cette conception et la mentalité qu'elle engendre, il ne peut être prudent de traiter l'empire allemand et ses subordonnés comme les autres nations dont la bonne foi n'est pas douteuse.

Les conditions imposées à l'Etat allemand auront, avant tout, le caractère de garanties.

Mais précisément parce que cette conception de l'Etat est particulièrement inhérente à l'âme de nos ennemis, qui ne voit combien sont indispensables, à ce point de vue, les exigences de justice formulées plus haut. Toute précaution prise contre l'Allemagne doit être motivée, comme elle peut l'être en effet, par des faits établis à sa charge.

Il en est de même pour les autres catégories qui viennent d'être énumérées. Mais de plus, à leur propos, on doit tenir compte de ce qui a été dit plus haut.

Puisqu'il est certain que, en tout cas, les Allemands n'ont pas la même mentalité, puisque, quelle que soit l'importance de ces différences, nous avons vu combien il serait absurde, au point de vue non seulement de la justice, mais de la sécurité mondiale, de les ignorer, et combien il importe, au contraire, d'en faire état, nos actes doivent être inspirés par elles et porter la marque évidente de cette inspiration.

J'estime avoir ainsi démontré l'absurdité de la tendance qui vise à frapper l'ensemble du peuple allemand, j'entends l'ensemble des individus qui le composent. Quelque opinion qu'on ait sur la part de complicité qui leur revient dans les crimes qui nous révoltent en ce moment, les charges imposées à ces individus doivent être rendues aussi légères que faire se peut.

En conséquence, non seulement ils ne doivent subir aucune des sanctions qui ont un caractère pénal, mais celles mêmes qui ont un caractère de réparation doivent être pour eux atténuées s'il est possible.

Tout autre est le jugement que nous devons porter sur les chefs de tout ordre dont la responsabilité est engagée dans les crimes de cette guerre (à commencer, bien entendu, par son déchaînement même). On doit les frapper à tous les points de vue possibles et nul ne s'étonnera que cela se fasse d'une manière sévère et souvent terrible. Pour nombre d'entre eux, il est naturel qu'il y ait des exécutions, qu'il s'agisse de tel gouverneur de région dont les ordres sont notoires, ou de l'aimable lieutenant Eberlein qui a tenu à raconter lui-même, dans les *Dernières Nouvelles de Munich*, ses exploits de Saint-Dié.

Mais il est une autre espèce de sanction qu'il importerait, à mon avis, d'appliquer d'une manière très générale aux responsables : ce sont les sanctions d'ordre pécuniaire, la confiscation des biens (1).

On ne peut évidemment se flatter que, même appliquée sans faiblesse partout où elle est justifiée, elle vienne notablement en déduction des paiements par lesquels l'Allemagne devrait réparer les pertes matérielles qu'elle a causées, mais, si faible que soit son effet à cet égard, cet effet est d'une extrême importance au point de vue moral et comme matérialisant notre volonté ferme de faire payer le moins possible aux irresponsables et le plus possible aux responsables.

(1) Pourquoi aussi les responsables ne seraient-ils pas retenus comme otages de l'exécution loyale des clauses à longue échéance du traité (réparations, etc.).

Bien entendu, je conçois les faits sur lesquels devraient reposer ces sanctions individuelles comme devant essentiellement être établis par une Cour arbitrale internationale.

S'il s'agit d'exécutions ou d'autres peines afflictives, la responsabilité directe des auteurs devra être établie comme dans tout autre procès criminel. S'il s'agit de confiscations ou d'amendes, j'admettrais fort bien que la responsabilité fût collective, c'est à dire s'appliquât à tous les chefs dont dépendait l'unité incriminée au moment où les faits se sont passés, une fois établie la matérialité de ces faits. Il y aurait exception pour ceux qui pourraient dégager leur responsabilité et, en particulier, pour ceux qui produiraient des ordres écrits. Car enfin, en excusant les criminels par les ordres qu'ils ont reçus, on oublie que la discipline militaire offre aux subordonnés ce moyen classique de se laver de tout reproche.

Du moment qu'il s'agit de réparations de ce qui correspond aux dommages et intérêts d'un procès ordinaire, cette responsabilité collective me paraît devoir être admise. Elle sera toujours moins collective que celle qui consiste à faire payer par des milliers d'hommes les fautes d'une catégorie restreinte d'entre eux.

La catégorie ainsi atteinte serait celle même qu'il importe d'atteindre; la liste en coïncidera certainement pour une large part avec celle de la caste militaire et féodale allemande.

C'est dans leur fortune que les hobereaux seraient ainsi diminués; or, en notre siècle de capitalisme, qui dit fortune dit influence.

Comme la précédente, d'ailleurs, cette idée a déjà été exprimée; M. Jean Grave, si je ne me trompe, l'a proposée, et y fait allusion dans sa propre réponse à la présente enquête.

Toutes deux sont cependant assez peu courantes pour que j'aie cru utile d'insister sur leur absolue nécessité.

Si long que je m'excuse d'avoir été, j'ai dû éviter d'entrer dans le détail et, par conséquent, laisser la porte ouverte à bien des objections. Je ne me dissimule même pas que plusieurs d'entre elles sont plus ou moins fondées et que l'application des principes précédents rencontrerait des difficultés. Mais ce que je crois, et qui me paraît résulter de ce qui précède, c'est que, en dehors d'eux, on rencontrerait des difficultés beaucoup plus sérieuses qui, pour ne pas apparaître au premier moment, ne manqueraient pas de se manifester à l'usage.

Jacques HADAMARD.

TCHERKESOFF

FAUT-IL dire que nous, les socialistes et anarchistes de toutes les écoles, ne sommes pas seulement pour la paix, pour une paix durable, mais pour la fraternité des nations, " le globe terrestre cultivé par des associations autonomes et solidaires", comme disaient Saint-Simon et Aug. Thierry dans leur manifeste à l'humanité?

Oui, nous voulons cela, mais comment le réaliser et avec qui pouvons-nous conclure une paix durable?

En face de nous sont l'Allemagne et l'Autriche triomphantes, ce sont elles qui voudraient imposer leurs conditions. Et quelles seront ces conditions? Seront elles favorables à la démocratie, à la fraternité des nations? ou plutôt au triomphe des têtes couronnées d'Allemagne et d'Autriche, des dix millions de junkers, du clergé et de la caste militaire? Le Kaiser, ses généraux et ses diplomates et même la démocratie allemande ne cachent pas leurs intentions de garder leurs conquêtes, d'annexer définitivement la Belgique, une partie de la France, la Pologne, la Serbie, où, après le massacre et la ruine, ils ont maintenant imposé l'esclavage!

Avant que les brutes militaires qui ont commis ces crimes et la prétendue démocratie allemande qui les a soutenues dans leur barbarie soient défaites et humiliées, aucune paix durable, même pas une paix d'une trentaine ou d'une quarantaine d'années ne sera garantie aux nations européennes.

Les classes dirigeantes allemandes, et surtout la Prusse victorieuse pendant ce dernier siècle, aspirent, comme on sait, à la domination mondiale. Les Allemands, surtout des deux dernières générations, se croient prédestinés à marcher à la tête des nations européennes. Ils s'imaginent être des " surhommes " ; et notez que ce ne sont pas seulement la haute aristocratie et la caste militaire, ou de prétendus grands historiens, philosophes et savants, mais la démocratie, même la social-démocratie est convaincue, comme Bebel le disait, que : " l'Allemagne a entrepris le rôle d'un guide dans la lutte gigantesque de l'avenir. Elle est même prédestinée à ce rôle par son développement et sa position géographique ".

Ils méprisent le reste de l'humanité, et surtout les races latine et slave. Engels, parlant, dans un article, du professeur Loria qui avait osé critiquer le prétendu matérialisme historique de Marx, disait : " Ces pygmées du Midi osent attaquer le colosse du Nord ".

La place me manque pour exposer en détail la stupidité, l'immortalité et le charlatanisme de ces prétentions. Je montrerai seulement en quelques lignes que l'Allemagne n'a contribué en rien à l'émancipation politique de ces trois derniers siècles, combien mesquine est sa part dans les découvertes des sciences naturelles du dix-neuvième siècle qui ont changé le mode de production, de communication et la vie économique et sociale moderne. De même j'indiquerai sommairement comment la social-démocratie allemande a dénaturé, démoralisé, en le plagiant, le socialisme français et anglais.

La conception moderne des droits du citoyen, du gouvernement élu par le vote direct, la liberté de conscience, d'association et de parole, tout ce qui constitue la liberté politique, remonte au quatorzième siècle, lorsque les montagnards des Quatre-Cantons se revoltèrent contre l'oppression des Habsbourg. Bientôt d'autres cantons se joignirent aux rebelles et fondèrent la République Suisse fédérée.

Le même idéal de conscience libre et d'autonomie guida les Hollandais au seizième siècle dans leur révolution contre le tyran Philippe II d'Espagne. Dans le Pacte d'Utrecht, les rebelles déposèrent leur roi et créèrent la république fédérée avec, comme base, la liberté individuelle et de conscience. Nous voyons que la Hollande, au seizième et dix-septième siècles, est devenue le refuge de la libre-pensée et que des penseurs et des hommes politiques comme Descartes, Thomas Morus, Locke, et, vers la fin du dix-huitième siècle, Mirabeau, y trouvèrent asile.

Sous l'influence de cette héroïque lutte hollandaise contre l'oppression royale, la révolution anglaise éclata, où le peuple conquit de nouveau la liberté de conscience, l'autonomie de l'administration de la commune, rurale et urbaine.

Les Puritains, en fondant les colonies anglaises en Amérique, y apportèrent les mêmes idées d'autonomie communale et de liberté individuelle.

Quand, au dix-huitième siècle, le gouvernement anglais voulut restreindre leurs libertés et leurs droits, la révolution éclata et les colonies déclarèrent leur indépendance.

Les colonies triomphèrent et, comme en Hollande et en Suisse, créèrent une république fédérale; dans leur Déclaration d'indépendance, elles formulèrent pour la première fois : " Tous les hommes naissent également libres et indépendants ".

La jeunesse française, avec La Fayette et Saint-Simon, qui se battaient sous le drapeau de Washington, rapportèrent en Europe les principes de liberté américaine. Et quand la grande Révolution française éclata ce fut La Fayette qui lit du haut de la tribune de l'Assemblée Nationale le projet de la Déclaration des Droits de l'Homme.

Cette évolution purement démocratique fut couronnée par la formule de la grande Révolution française : " Liberté, Égalité, Fraternité ", qui y joignit une

conception toute nouvelle, celle d'égalité économique, base du socialisme moderne.

Dans cette longue lutte pour les droits politiques, non seulement l'Allemagne et l'Autriche ne prirent aucune part, mais encore elles se distinguèrent par une hostilité acharnée contre la Suisse, contre la grande Révolution française et participèrent avec les despotes russes au dépeçage de la Pologne.

De même, si nous examinons les prétentions scientifiques allemandes, nous voyons que la machine à vapeur, le chemin de fer, le bateau à vapeur, le télégraphe, le téléphone, la photographie, la machine à coudre, la machine à écrire, les machines de l'industrie textile, l'électricité, la navigation aérienne (ballons dirigeables, avions), et mêmes les sous-marins n'ont pas été inventés par les Allemands.

De même dans les grands voyages de découverte et d'exploration, les Allemands sont absents; l'Amérique, l'Australie, les Indes furent découverts non pas par des Allemands qui, même dans les expéditions polaires modernes, n'ont joué aucun rôle.

Dans le domaine des grandes idées humanitaires et socialistes et dans la philosophie moderne d'évolution, dans la vie organique et sociale, le rôle des Allemands était secondaire.

Certainement, comme chaque nation, ils ont produit des individus exceptionnels, des génies comme Goëthe, Humboldt, Liebig, Haeckel; mais Goëthe, comme il le reconnaissait lui-même, subit l'influence des encyclopédistes français et se déclarait disciple de Lamarck, un savant français; Humboldt, le grand géographe, restait pendant vingt ans à Paris, et peut être plutôt considéré comme savant français qu'allemand; Liebig, à qui l'Allemagne doit l'application de la chimie à l'agriculture, vint à Paris pour se perfectionner et fut reçu à bras ouverts par Gay-Lussac et le "grand" Dumas, comme Liebig l'appelait; Haeckel, un des signataires du Manifeste des 93 intellectuels qui justifiaient l'action barbare de leur gouvernement, est connu comme darwiniste, mais Darwin est Anglais.

Dans le socialisme, les Allemands ont joué non seulement une part secondaire, mais réactionnaire et néfaste. Les œuvres de Marx et d'Engels sont des plagiat effrontés. Leur manifeste de 1849 est un plagiat de celui de Victor Considérant; le livre d'Engels sur la condition de la classe ouvrière en Angleterre n'est ni plus ni moins que l'ouvrage de Buret, couronné par l'Académie des Sciences Morales de Paris en 1840, mais sans que le nom de Buret soit mentionné. Toutes les prétendues découvertes de Marx, dans son "Capital", ne sont que des répétitions de William Thompson, d'Adam Smith et d'autres socialistes anglais, comme l'a si bien démontré le professeur Foxwell.

Et dire que ces plagiaires ont détruit la Grande Internationale par leur tactique malhonnête et leurs intrigues contre les révolutionnaires pour obtenir que la direction suprême du mouvement international fut entre des mains allemandes! Leurs élèves et continuateurs, à l'exception du brave Liebknecht fils et quelques uns de ses courageux amis, se sont identifiés dans cette guerre avec leur gouvernement militariste et toutes ses conséquences de massacre, de ruine et d'esclavage.

La paix durable avec l'Allemagne peut être réalisée seulement quand l'idole du militarisme, si longtemps chérie par toute la nation allemande, sera battue et humiliée, quand l'Allemagne mégalomane aura repris ses sens, quand la démocratie allemande aura accompli son devoir de mettre à leur place son Kaiser et ses rois "de droit divin", et qu'elle aura su se débarrasser de son gouvernement d'oppression politique et sociale.

Alors les nations européennes, qui ont tant lutté et souffert pour leur indépendance, leurs libertés politiques et sociales, pourront pardonner et oublier leurs sacrifices et tendre la main au peuple allemand pour réaliser ensemble non seulement la paix, mais la fraternité et le bien-être de l'humanité.

Th. RUYSSSEN

Je suis si bien convaincu de la nécessité qui s'impose de préparer, par un mouvement d'opinion, l'établissement d'une paix durable qui doit suivre la guerre, que je ne cesse, depuis bien des mois, d'insister sur cette question dans *La Paix par le Droit*.

Il y a plus : *La Paix par le Droit* a publié dans son numéro de janvier une déclaration détaillée dont j'ai été le principal rédacteur. Je ne saurais mieux faire que de vous envoyer un exemplaire de ce texte, dont vous pourrez reproduire tout ce que vous jugerez intéressant.

Croyez, mon cher confrère, à mes meilleurs sentiments.

Th. RUYSSSEN.

Président de l'Association « La Paix par le Droit ».

VOICI le texte intégral de la Déclaration que M. Th. Ruysssen nous a fait parvenir et qui a paru dans la Revue *La Paix par le Droit* :

« L'Association de la Paix par le Droit », en dépit, ou plutôt en raison de la cruelle expérience de la guerre, reste indéfectiblement attachée à l'idéal de justice et d'humanité qu'elle s'honore d'avoir toujours professé. Elle estime que la guerre n'est pas une sorte de calamité naturelle devant laquelle l'homme n'ait qu'à courber le front, mais au contraire, que, déchainée par des volontés humaines, elle doit et peut être combattue par d'autres volontés, c'est-à-dire par l'effort de tous ceux qui ne se résignent pas à reconnaître la force comme la base du droit.

En même temps, l'Association demeure fidèle à ce principe dont elle s'est toujours inspirée, qu'une guerre d'agression étant une atteinte au droit de la nation attaquée, celle-ci a le devoir de défendre son existence et son indépendance jusqu'à l'intégrale réparation du Droit ; mais elle considère que l'emploi de la violence, nécessaire à cette réparation, ne doit pas s'y borner et qu'il doit tendre à garantir à l'avenir les nations pacifiques contre les entreprises de la force. En particulier, la France, victime d'une agression injustifiée, doit à son passé révolutionnaire, à son esprit démocratique, à la mémoire de ses enfants tombés pour la défense du Droit, de contribuer de toutes ses énergies à faire de la guerre même qui lui a été imposée l'instrument d'une paix durable.

I. TRAITÉ DE PAIX.

En conséquence, le futur traité de paix ne devra contenir aucun germe de guerre nouvelle. A cet effet, l'« Association de la Paix par le Droit » proclame les principes suivants :

1^o Aucun traité signé ne devra être maintenu secret ;

2^o Les traités ne seront ratifiés qu'après avoir été approuvés par les Parlements ;

3^o Il n'y aura ni démembrement d'Etats, ni annexions, ni transferts de territoires, contraires aux intérêts ou aux vœux des populations. Dans les cas douteux, la volonté de la population sera constatée soit par un plébiscite entouré de toutes les garanties de sincérité, soit au moyen d'une commission internationale d'enquête ;

4^o Les Etats contractants s'efforceront dans la plus large mesure de donner satisfaction aux aspirations légitimes des nationalités ;

5^o Les Etats qui comprennent sur leur territoire des nationalités diverses leur garantiront une représentation auprès du pouvoir central, l'égalité civile, la liberté religieuse, le respect de leurs traditions et le libre usage de leur langue dans toutes les relations publiques et privées et en particulier à l'école ;

6^o Au point de vue économique, il est juste de faire supporter aux Empires centraux, responsables de la guerre, la plus large part des charges que celle-ci impose aux belligérants ; mais il importe, pour cette fin même, d'éviter à leur égard toute spoliation ou destruction qui n'aurait d'autre effet que de diminuer chez le débiteur la capacité d'acquitter la dette écrasante qui pèsera sur lui ;

7^o En ce qui concerne les responsabilités initiales de la guerre et les violations du droit des gens, le futur traité de paix instituera une Cour de justice à laquelle seront défrés tous les coupables dont la responsabilité personnelle pourra être établie.

II. CONDITIONS GÉNÉRALES D'UNE PAIX DURABLE.

a) L'Association de la Paix par le Droit pose en principe que le développement de la Paix internationale est étroitement solidaire de la forme politique des Etats ; elle dénonce comme un péril permanent pour la sécurité internationale le fait que certaines dynasties ou certaines castes puissent disposer souverainement du droit de déclarer la guerre ; elle aperçoit dans l'évolution générale des sociétés modernes vers la forme démocratique la condition la plus efficace d'une paix durable.

En ce qui concerne les relations entre Etats, l'Association reste fermement attachée à ce principe général qu'une Paix durable doit être recherchée dans l'institution d'une Société universelle des nations, c'est-à-dire dans un système de Droit universel respectant pleinement l'autonomie et la vie intérieure de tous les Etats contractants, mais établissant entre eux, par une limitation volontaire de leurs droits de souveraineté, des relations de justice analogues à celles qui, à l'intérieur des Etats démocratiques, assurent à tous les citoyens un minimum de sécurité et de liberté.

Notamment, elle reste convaincue que l'œuvre des conférences de La Haye est féconde, et qu'il convient seulement de la parfaire, principalement en instituant une juridiction arbitrale et obligatoire dont les sentences seraient exécutoires sous peine de sanctions effectives : blocus économique, emploi d'une force de police internationale.

b) Mais il se peut qu'après la guerre le trouble des esprits soit si profond, le désarroi des idées morales et juridiques si grave et si durable, qu'il soit chimérique de poursuivre immédiatement la réalisation d'un Droit universel ; il se peut que certaines résistances catégoriques mettent en échec la bonne volonté des puissances libérales.

Dès lors, l'Association estime qu'il convient de ne plus laisser, comme l'ont fait les Conférences de la Paix de 1899 et 1907, l'institution d'un Droit international obligatoire à la merci de quelques puissances réactionnaires. Elle rappelle qu'en 1907 une majorité écrasante de 35 puissances sur 44 s'étaient déjà déclarées en faveur de l'arbitrage obligatoire. Elle demande donc aux puissances libérales de réaliser sans plus attendre entre elles l'accord juridique que l'hostilité de l'Allemagne et de ses alliés actuels a fait échouer à La Haye.

L'Association émet en particulier le vœu, que, dès la conclusion de la paix, les Alliés signent entre eux une convention générale par laquelle ils s'engageraient :

1^o A soumettre tous les différends qu'ils n'auraient pu applanir entre eux par voie diplomatique à une Commission permanente d'enquête et de conciliation ;

2^o A soumettre tous les différends qui n'auraient pu être résolus par cette voie à la Cour d'arbitrage de La Haye ;

3^o A unir leurs forces économiques et militaires contre toute puissance signataire de la convention qui entrerait en guerre ou se livrerait à des actes d'hostilité contre une ou plusieurs des puissances co-signataires ;

4^o A convoquer périodiquement des conférences chargées de formuler et de parfaire le code du Droit international public, code qui serait obligatoire pour tout Etat qui n'aurait pas formellement dénoncé la convention dans les délais prévus.

c) L'Association émet le vœu que cette libre union des puissances libérales soit déclarée ouverte à toute puissance qui en accepterait intégralement les clauses et que des négociations soient entamées avec toutes les puissances en vue d'élargir l'union et de l'étendre graduellement à toute l'humanité civilisée.

d) Au point de vue économique, l'Association s'inspirant des résolutions du Congrès coopératif inter-allié, demande que les Alliés négocient entre eux des traités de commerce aussi larges que possible et favorisent de toutes manières entre eux les relations économiques ; notamment par l'unification des systèmes de mesures et de monnaies, des lois ouvrières, des tarifs de transports, par l'abaissement des tarifs postaux et des tarifs douaniers.

En ce qui concerne les colonies non encore constituées en Etats autonomes, l'Association recommande l'adoption entre alliés du principe de la porte ouverte.

En ce qui concerne les neutres, elle recommande aux Alliés de leur accorder autant que possible la clause de la nation la plus favorisée.

A l'égard des Empires centraux et de leurs alliés, l'Association propose de ne les admettre sur le marché des pays alliés qu'à la condition qu'ils acceptent d'adhérer à la convention mutuelle d'arbitrage obligatoire ci-dessus définie.

e) En ce qui concerne le désarmement, l'Association ne peut que constater dans la guerre mondiale la faillite éclatante du système de la Paix armée et de la prétendue « prime d'assurance » contre une conflagration générale que ce système, chaque année plus onéreux, était censé constituer.

Elle considère avec les deux Conférences de la Paix de 1899 et 1907 et avec tous les Congrès de la Paix, que la réduction du fardeau militaire qui écrase les peuples civilisés est une condition

primordiale de la réalisation du progrès social et que cette réduction doit être poursuivie sans relâche.

Mais elle reconnaît que, les armements étant fonction de la sécurité internationale, le problème du désarmement ne peut être résolu par voie de solution unilatérale. En d'autres termes, ni un Etat ne peut désarmer seul, ni un groupe d'Etats armés ne doit en contraindre un autre à désarmer. Seule l'institution d'un Droit commun des nations, garantissant la sécurité de chacune au moyen d'une police internationale, rendra possible la réduction des armées nationales. Le désarmement n'est pas l'instrument de la paix, il la suppose.

Mais il importe qu'aucun facteur autre que la sécurité nationale, aucun intérêt particulier industriel ou financier ne puisse exercer une pression sur la fixation des dépenses de guerre d'un Etat. Le patriotisme n'est pas matière à spéculation. C'est pourquoi l'Association insiste pour que la fabrication du matériel de guerre soit exclusivement réservée au monopole des Etats sous le contrôle des Parlements.

Th. RUYSSSEN.

M. PIERROT

COMMENT réaliser une paix durable? Comment en établir les conditions? A première vue, le problème paraît presque insoluble, à moins de prendre la solution des nationalistes qui consiste — en théorie — à anéantir les peuples ennemis.

Cependant, un président de république — ce n'est pas le nôtre — a émis cette parole qui apparaît révolutionnaire dans la bouche d'un chef de gouvernement :

« Que l'opinion des gouvernés est la seule qui doit compter, et que sans elle aucune paix véritable n'est possible. »

C'est bien aussi notre avis. La paix, non la paix diplomatique, c'est à-dire un replâtrage officiel, mais la paix des peuples, n'est réalisable que par les gouvernés eux-mêmes.

Les gouvernants ont toujours été un brandon de discorde, d'autant plus dangereux que ces gouvernants ont un pouvoir plus despotique et moins contrôlé.

Certes, j'aurais désiré que la volonté des peuples pût s'exercer librement; mais dans les circonstances actuelles ce n'est qu'un vœu platonique. Je voudrais tout au moins que les peuples occidentaux, c'est-à-dire ceux qui sont les moins asservis parmi les belligérants, imposassent à leurs propres gouvernements les desiderata suivants :

D'abord établir les tractations de paix au grand jour, et tenir l'opinion publique au courant des débats, de façon à ce que cette opinion puisse exercer son influence ;

Ensuite s'adresser à l'opinion publique des adversaires, en refusant de traiter avec les Hohenzollern et le parti de la cour.

* * *

Cette opinion publique des deux côtés a été assouplie par les événements. Elle est encore imprégnée de préjugés nationalistes, dus à l'éducation et au milieu et exaltés par la presse. Mais les misères de la guerre, en forçant les gens à réfléchir, ont diminué cet empoisonnement.

Cependant faut-il encore comprendre l'état des esprits. Et pour mieux nous juger, mettons-nous, en pensée, à la place de nos adversaires; nous les jugerons mieux aussi.

Toutefois, sachons garder la mesure et ne tombons pas dans le travers de ceux qui par esprit de contradiction et par critique de leur propre gouvernement paraissent être devenus les plus chauds partisans du gouvernement du Kaiser.

A cet autocrate et aux hobereaux ils trouvent toutes les excuses; et ils arrivent à ce ridicule de soutenir un gouvernement parce qu'il n'est pas le leur.

Je ne pense pas que pour être anarchiste il suffise de pousser l'esprit d'opposition à l'absurde. C'est un moyen commode pour les faibles d'esprit. Mais cette méthode trop simpliste n'entraîne pas ma conviction.

En tout cas, la première condition à remplir pour établir une paix durable est de ne pas chercher à humilier l'adversaire.

Les Allemands se sont soulevés en 1813 pour libérer leur territoire et réaliser leur unité. La dynastie des Hohenzollern a profité de ces aspirations nationales pour réaliser ses propres ambitions; elle a détruit le particularisme des petits États, battu l'Autriche à Sadowa, et a fait la guerre de 1870 pour établir l'empire allemand. On peut même dire que dans une certaine mesure la guerre actuelle est une conséquence lointaine du mouvement né en 1813. Dans ces conditions, autant il serait utile de se débarrasser de l'autocratie prussienne, autant il serait imbécile de vouloir rétablir l'ancien état de choses et détruire l'unité allemande.

Comme cette unité correspond à un besoin économique et moral, elle tendrait à se reformer malgré tout; et ce serait la source de nouveaux conflits.

Voyons les choses telles qu'elles sont, et dégageons-nous du *préjugé des droits historiques*. Que de chicanes diplomatiques nous éliminerions ainsi. Je voudrais qu'on parlât moins de la Pologne que des Polonais, de l'Alsace que des Alsaciens, etc., etc.

Toutefois, il est bien entendu que chaque peuple a droit à son autonomie, et aussi à son indépendance économique; il doit avoir la libre pratique des voies de communication, libre accès vers la mer, libre navigation sur les fleuves internationaux, libre usage des ports placés aux carrefours des nations. Avec ces précautions, on évitera bien des frottements et des vexations.

Enfin, l'on doit renoncer délibérément à toute arrière-pensée de représailles économiques.

Beaucoup de patrons, ici, espèrent, en effet, que des tarifs de douane les mettront à l'abri de la concurrence et qu'ils pourront ainsi conserver en toute quiétude leurs procédés routiniers de fabrication. Si leur espoir se réalisait non seulement l'un des plus sérieux enseignements de la guerre serait perdu pour nous mais celle-ci continuerait sous une autre forme qui, pour n'être pas sanglante, n'en serait pas moins détestable. Si l'on veut sincèrement inaugurer une ère durable de paix, il faut justement éviter la guerre économique.

Nous n'avons accepté de participer à la défense commune contre l'agression allemande que par idéalisme de liberté. Le but de nos efforts doit être l'affranchissement de l'humanité hors des servitudes de nationalités, de races et de classes.

Le militarisme est une de ces causes de servitude. C'est aussi le principal danger de guerres nouvelles. Il est vrai qu'après les horreurs de la guerre actuelle, il ne sera plus très en faveur. Il disparaîtra devant la réprobation des peuples, si les Hohenzollern, son meilleur soutien, sont chassés, et si nous faisons une paix équitable.

M. PIERROT.

Cet article était écrit avant la Révolution russe. Celle-ci vient confirmer nos idées et soutenir nos espérances. La paix se fera pour les principes de liberté et contre l'esprit d'autorité. Elle sera durable, car elle aura pour tendance, malgré tous les obstacles, la libération des gouvernés, jusques et y compris les Allemands.

21 avril 1917.

M. P.

Les événements marchent. La Révolution russe prend conscience d'elle-même. Les révolutionnaires comprennent que s'il faut abattre l'autocratie prussienne, ce n'est pas la peine de faire le jeu des nationalités et des hommes d'affaires des pays alliés. L'important, actuellement, est de préciser les conditions de paix et de bien montrer que la guerre ne doit avoir aucun but d'asservissement.

Mai 1917.

M. P.

Charles GIDE

Les conditions d'une paix durable pour l'avenir ne sont autres, à ce qu'il me semble, que celles qui, si elles eussent été réalisées avant la guerre actuelle, auraient suffi pour l'empêcher.

Les principales me paraissent être celles-ci : Qu'il n'y eût point de groupe de population opprimée quant à sa langue, ou à sa religion, ou à l'exercice de ses droits civils et politiques. Mais cette condition pourrait être remplie dans bien des cas sans qu'il fût nécessaire d'ériger chaque nationalité en Etat souverain. Bon nombre d'entre elles ne le désirent même pas et préféreraient une autonomie ou simplement un statut personnel, leur permettant de vivre à leur gré — pourvu que cette autonomie ne fût plus réduite à une question de politique intérieure mais fût placée sous la garantie internationale de tous les Etats signataires de la paix. Une Europe où chaque Etat serait composé de nationalités librement associées et où une même nationalité pourrait se répartir, de son plein gré, entre plusieurs Etats, constituant ainsi un lien entre eux, me paraîtrait répondre à un idéal supérieur à celui impliqué par l'application simpliste du principe des nationalités qui se formule ainsi : autant de nationalités autant d'Etats.

Une autre condition essentielle serait l'établissement du régime de « la porte ouverte » dans les colonies — dans toutes celles du moins qui ne se gouvernent pas elles-mêmes, comme les Dominions. Par là, les rivalités coloniales, qui ont tenu une si grande place dans les origines de la guerre actuelle, se trouveraient très atténuées.

Une autre condition, la plus efficace de toutes, mais qui malheureusement ne peut être inscrite dans un traité, c'est que la presse cessât de cultiver la défiance et la haine des pays étrangers, comme elle l'a fait dans chaque pays avant la guerre (sans en excepter la presse française), et prit conscience des effroyables responsabilités qu'elle a encourues.

La constitution d'une « Société des Nations » ou, à son défaut, d'un tribunal international ayant l'autorité nécessaire pour se saisir des conflits, aurait suffi sans nul doute, pour empêcher la guerre actuelle. Elle pourrait donc prévenir les guerres futures, mais, pour qu'elle puisse être réalisée, il faudrait, je crois, que les conditions ci-dessus indiquées le fussent déjà.

Quant à la limitation des armements, elle serait assurément très désirable, urgente même, au point de vue financier, économique et même social, mais je doute qu'elle eût grande efficacité pour assurer la paix. Tout au contraire, c'est le service militaire obligatoire et universel qui semblait devoir être le frein le plus puissant qu'on pût imaginer. Mais puisqu'il n'a pas suffi, ce n'est pas en réduisant le nombre d'hommes appelés à se battre, fussent-ils même réduits au nombre des trois Horaces et des trois Curiaces, qu'on diminuera les probabilités de guerre. Tout au plus peut-on espérer que la réduction des effectifs et du budget militaire aurait pour effet de réduire l'influence du militarisme et les ambitions d'hégémonie.

Charles GIDE.

Jean WINTSCH

Les *Temps Nouveaux* font une enquête sur « les bases d'une paix durable ». Pour qu'un tel travail porte des fruits il faut que ceux qui s'en occupent considèrent les hommes tels qu'ils sont — et non tels qu'ils devraient être — et tablent sur des courants réels, d'une force suffisante pour s'imposer. Autrement c'est de la phraséologie. Notre admirable Prudhon savait comprendre on ne peut mieux les possibilités du moment, tout en ayant constamment devant les yeux le grand idéal du socialisme. Inspirons nous un peu de sa méthode.

Avant tout, pour que la paix soit durable, il est nécessaire que les populations s'en préoccupent elles-mêmes, d'ores et déjà, et partout, afin qu'une opinion publique s'affirme qui influencera les représentants des nations. Tâchons qu'on ne voie pas un simple congrès de rois, présidents et diplomates disposant à leur gré des territoires, mais qu'on ait, autant que possible, une paix dictée par les peuples. Les contractants, tout en étant évidemment les deux groupes belligérants actuels, refléteront ainsi les tendances des populations — partiellement tout au moins, et ce sera déjà quelque chose. Mais intéresser le monde à la chose publique, à la *res publica*, c'est presque une révolution !

Clauses immédiates de la paix :

1^o Evacuation des territoires envahis. Reconstitution dans leur intégrité de la Belgique, de la Pologne d'il y a cent ans, de la Serbie, de la Roumanie. Retour de l'Alsace-Lorraine à la France, des provinces irrédentes à l'Italie, parce que ces régions par aissent vouloir se rattacher respectivement à la France et à l'Italie.

2^o Autonomie nationale. Pour certaines régions limitrophes, Macédoine, Luxembourg, Schlesvig-Holstein, Transylvanie, l'autonomie est la seule façon de mettre fin aux tiraillements des puissances voisines. Au surplus, il ne saurait y avoir tranquillité aussi longtemps que des pays sont soumis à d'autres.

3^o Limitation des armements, puis diminution progressive de ceux-ci.

4^o Indemnités et réparations aux populations écrasées par l'invasion. Pour en éloigner le retour, les actes de barbarie et de pillage doivent trouver une sanction.

5^o Dislocation de la centralisation prussienne, et autonomie gouvernementale, financière et militaire des divers royaumes, provinces et grands-duchés allemands. Décentralisation de l'empire autrichien, avec auto-administration et auto-juridiction des groupements constituants, Tyrol, Hongrie, Bohême, Croatie, etc. Retour de la Bulgarie à ses frontières d'avant la guerre de 1914. Recul de la Turquie en Asie, car en Europe ce pays continuerait à donner lieu aux troubles les plus graves.

6^o Intervention de toutes les puissances contre la première qui ferait mine de menacer qui que ce soit ou qui recommencerait à s'armer davantage. C'est là une garantie indispensable à la stabilité de la paix, depuis que les traités ont été considérés par les Allemands comme des chiffons de papier.

Mesures socialistes contre la guerre :

1^o Après la guerre, une fois que chacun sera rentré chez soi, efforts coordonnés de tous les éléments ouvriers, intellectuels, pacifistes, antimilitaristes et socialistes, pour que les pouvoirs politiques donnent peu à peu le pas aux organismes économiques. Remplacement par localités, régions, puis nationalement, et enfin internationalement, des lois par des contrats, des castes et des classes par des catégories professionnelles (agriculture, industrie, enseignement, échange) — en un mot : socialisme d'institutions libres et fédérées, et acheminement de la civilisation vers le fédéralisme économique, sans frontières.

2^o Collatéralement à cette décomposition de l'Etat, lutte acharnée pour la disparition du militarisme — l'Etat et l'Armée allant d'ailleurs de pair.

3^o Propagande pour la reprise, par les associations de métiers, de la terre, des usines et des instruments de travail, les producteurs librement organisés et fédérés gérant eux-mêmes la production, et éventuellement la consommation en accord avec les consommateurs.

Toutes ces clauses de paix — immédiates et lointaines — existent à l'état de germes ici ou là. Elles constituent d'autre part les aspirations de nombre de citoyennes et de citoyens. Elles n'ont par conséquent rien d'utopique. Discutées, remaniées, précisées — car nous sommes loin d'avoir la vérité absolue — elles nous paraissent former pour les Européens du vingtième siècle, un programme, réaliste et idéaliste tout à la fois, susceptible de rallier les êtres qui ont tant soit peu l'esprit civil.

Jean WINTSCH.

Lausanne, le 4 février 1917.

AU-DESSUS DE LA MÈLÉE



Dessin de L. RODO.

Charles RICHET

UNE réponse complète à votre lettre exigerait un long article et de nombreuses pages. Je tâcherai d'être bref.

Il me paraît que la paix future doit avoir pour base la liberté des citoyens et l'indépendance des nations ; autrement dit le principe des nationalités. L'Alsace aux Français, la Pologne aux Polonais, la Bohême aux Tchèques, etc. Ce n'est difficile que dans les Balkans : car dans cette malheureuse péninsule il n'y a pas de majorité nationale, dans maintes régions : de sorte qu'aucune solution ne pourra satisfaire tout le monde.

Les colonies allemandes seront la rançon de leur agression et de leur défaite : car ce ne sont pas des colonies de peuplement. Il n'y a peut-être pas 40 Allemands installés au Cameroun, en dehors des fonctionnaires.

Pas de conquête, bien entendu.

Indemnité de guerre à débattre diplomatiquement. C'est sur ce point que peut porter le litige. Les autres prescriptions étant impératives.

Pour l'organisation de la paix, il est nécessaire que des stipulations formelles soient conclues entre *toutes* les nations, sans exception (neutres, alliés ou ennemis) indiquant ceci : qu'en cas de refus d'arbitrage, tous les peuples se ligueraient contre le rétractaire. Pour cela, peut-être une armée internationale serait-elle nécessaire.

Peut-être aussi le désarmement général. Mais la question du désarmement est des plus difficiles et je n'ose l'aborder ici. Il me paraît qu'on pourrait le limiter à la marine.

La plus grande folie serait d'écraser les Allemands de telle sorte que leur haine serait inextinguible, par nos dilapidations, nos pillages, nos meurtres, etc. Ce qu'ils font, eux, est tellement monstrueux, qu'ils nous indiquent ce qu'il ne faut pas faire.

Charles RICHET.

Charles MALATO

L'ÉTAPE POSSIBLE ?

JE vous demanderai la permission de répondre assez brièvement sur la question même que vous posez : « Quelles sont les clauses de paix que devront appuyer ceux qui veulent la fédération internationale et l'entente des peuples ? » et de m'entendre plus longuement sur des à côté. En effet, pour appuyer des clauses de paix, il faudrait tout d'abord les connaître, savoir avec qui et dans quelles conditions on traitera. Et cela personne, dirigeant ou dirigé, monarchiste, républicain, socialiste ou anarchiste, ne peut encore le dire.

Ce qu'on peut affirmer, ce que, du moins, j'affirme pour ma part, c'est que, quelles que soient les épreuves qu'il reste encore à subir et les vicissitudes qui peuvent se présenter, une paix n'est possible — et désirable — qu'après la défaite du militarisme allemand, mis alors dans l'impuissance de dominer le monde politiquement, économiquement et moralement.

À l'heure où j'écris, la révolution, non pas tombée du ciel, mais réalisée par des hommes, vient de libérer la Russie du joug de la hideuse autocratie. Révolution politique avant tout, limitée sans doute, le 1688 anglais et le 1830 français

plutôt que le 1792, mais qui, telle qu'elle est, n'en a pas moins fait passer d'un bond le grand pays slave au-dessus de l'Allemagne, scientifique mais encasernée, demeurée aujourd'hui sans conteste le champion du vieil autoritarisme féodal et militaire. Il y a maintenant en Russie non plus un immense troupe au muet, mais un grand peuple qui s'éveille !

Je ne me fais pas l'illusion d'espérer que cet exemple entrainera tout de suite dans une révolte libératrice les masses allemandes qui se sont lamentablement solidarisées avec leurs infâmes dirigeants. Cette révolte là viendra certainement, mais plus tard, lorsque la défaite, les désillusions et la misère auront transformé l'état d'âme de cette Allemagne où, à l'exception de quelques courageuses individualités, on s'insurge tout au plus pour des saucisses, non pour des idées.

Alors oui, quand les Allemands se seront réhabilités en balayant kaiser, junkers, agrariens et autres bandits responsables du présent égorgement ; quand, à l'instar des Russes qu'ils traitaient de barbares, ils auront cessé d'être un troupeau militarisé pour devenir un peuple, on pourra s'entendre avec eux et, dans la refonte économique qui s'imposera au monde entier, on marchera vers la fédération et l'entente universelle, vers la paix définitive.

Car il serait insensé et odieux de vouloir l'écrasement et le dépècement, d'ailleurs irréalisables, d'un pays de 70 millions d'habitants. Ce que les Allemands ont fait en Belgique et en France, hélas ! tous les autres peuples l'ont fait à un moment donné. Faut-il rappeler la mise à feu et à sang du Palatinat sur l'ordre de Louvois ? N'empêche qu'un siècle plus tard, la France de Louis XIV deviendrait la France de la Révolution et proclamait superbement les Droits de l'Homme !

C'est cette grande révolution, appelée à devenir, de française, humaine, que l'avant garde anarchiste avait pour rôle de reprendre en sous-œuvre et d'élargir, la portant sur tous les terrains, politique, économique, moral, éducationnel, scientifique. Telle avait été la pensée de nos devanciers, les Bakounine, les Pisacane, les Elisée Reclus.

Mais c'est la destinée fatale des idées et des mouvements sociaux de se dénaturer en traversant le temps et l'espace. Le christianisme communiste égalitaire des premiers temps a disparu pour faire place à l'idolâtrie catholique ; la république des martyrs montagnards et babouvistes n'a rien que le nom de commun avec la république de nos politiciens arrivistes. Le socialisme et l'anarchisme, à la veille de la guerre, avaient subi semblable déviation. Le premier, encombré de profiteurs, l'amoindrissant ou l'exploitant ; le second, dénaturé par le mysticisme ou l'individualisme apachiste ; l'un et l'autre, mal compris des masses, n'avaient ni ressort, ni programme, ni organisation efficace pour faire quoi que ce fût lorsque, par la volonté du parti militaire allemand, le cataclysme mondial se déclencha.

Les libertaires, à moins de se désintéresser en aveugles d'une formidable crise de transformation qui secoue toute l'humanité, n'avaient qu'à défendre le moins mauvais contre le pire, avec l'espoir que, de ce cataclysme même, surgirait sinon la Cité de leurs rêves, du moins le germe d'une vie nouvelle et meilleure.

C'est ce qu'ils ont fait pour la plupart, au lieu de vivre en mystiques dans une tour d'ivoire ou de poignarder dans le dos la défense par leurs appels à l'égoïsme, à la peur et à une entente de dupes avec les socialistes domestiqués du kaiser.

Leur influence dans les futurs pourparlers de paix sera-t-elle moins nulle que dans l'organisation militaire et économique de la défense ? Je l'ignore et le souhaite.

Pour le moment, voici l'ensemble des conditions de vie nouvelle qui me semblent possibles et qui représentent, non mon idéal communiste-libertaire, mais une étape vers la réalisation de cet idéal :

Politiquement :

Indépendance de toutes les nationalités ou agglomérations ethniques actuellement asservies en les laissant libres soit de vivre à part, soit de s'entre-fédérer, ce qui serait préférable et ce que, d'ailleurs, les besoins économiques amèneront. Restitution à la Pologne, reconnue république indépendante, de tous les territoires qui la composaient, y compris son débouché sur la Baltique.

Constitution d'une fédération balkanique avec balayage des roitelets autocrates, en commençant par Tino et sa Tinette. Internationalisation de Constantinople.

Libre passage de tous les Détroits.

Retour à la République française de l'Alsace-Lorraine, annexée par l'empire allemand contre le gré de ses habitants.

La population luxembourgeoise appelée à se prononcer sur le retour au *statu quo ante* ou sur une union (maintenant son autonomie administrative) avec la Belgique.

La Belgique entièrement évacuée par les troupes allemandes et indemnisée pour toutes ses pertes.

La frontière italienne rectifiée dans le Trentin et sur l'Adriatique, d'après la langue, les mœurs et surtout la volonté des habitants.

L'Arménie appelée à se prononcer sur la question d'une union avec la Russie libérale, impliquant sa complète autonomie administrative.

Indépendance de la péninsule arabique.

Pas d'annexion de la rive gauche du Rhin, l'Entente n'ayant pas à commettre le même crime que l'Allemagne impériale; mais, pour d'évidentes nécessités stratégiques, son occupation par les Alliés jusqu'à l'exécution par l'Allemagne des conditions de paix.

Les colonies allemandes conquises, conservées en échange d'une indemnité de guerre que le peuple allemand ruiné serait hors d'état de payer.

Les indigènes, odieusement brutalisés par les fonctionnaires et officiers allemands, auront tout avantage à passer sous une administration différente, en attendant qu'ils soient assez évolués pour s'administrer eux-mêmes.

Suppression complète, si les conditions nouvelles le rendent possible, ou tout au moins limitation extrême, des armées permanentes. Mesure qui, en même temps qu'elle rendrait toutes les forces adultes à la liberté civile et au travail fécond, permettrait de reverser le budget de la guerre sur l'instruction, les travaux publics et les œuvres sociales.

Economiquement :

Fédération économique très effective de tous les peuples de l'Entente.

Accords économiques avec le bloc des Centraux, ce qui amènera dans l'Europe ou même dans le monde la constitution de deux grandes fédérations économiques. Ces deux fédérations, d'abord rivales, finiront par s'entendre et s'entrepénétrer pour fusionner en fin de compte le jour où les Allemands auront balayé leur régime impérial.

A ce schéma politique et économique, qui représente sinon notre idéal, du moins des clauses possibles de paix, on peut ajouter, au point de vue social intérieur :

Le logement et la nourriture pour tous, ainsi que l'éducation des enfants aux frais de l'Etat ou de la commune.

Ceci est une conséquence du principe du droit à la vie (implicitement reconnu par l'allocation et qu'il ne faut pas un instant laisser remettre en question au lendemain de la guerre).

Nationalisation du sol et de tous les moyens de production et d'échange.

Transformation des armées militaires en armées industrielles, avec la plus grande somme possible d'autonomie pour les syndicats et groupements professionnels.

Cette transformation est rendue indispensable par le besoin de recréer tout et sur un autre plan.

Reconnaissance effective de l'égalité des sexes.

Tout ceci n'est qu'une esquisse et qui paraîtra, j'en suis sûr, trop hardie aux uns, trop timide aux autres. Peu m'importe, n'ayant cure des idolâtries de la claque non plus que des injures de la hurle.

C'est l'étape et non le but que j'ai tâché d'indiquer. Et je suis convaincu que le révolutionnarisme doit demeurer aussi éloigné du fanatisme mystique que de l'apachisme. Si on veut en faire une réalité puissante, il faut absolument qu'on en finisse avec les tirades à effet, les attitudes de théâtre et les dogmes intangibles imposés à l'adoration des fidèles.

Charles MALATO.

Alfred WESTPHAL

"**P**AIX sur la terre, par la bonne volonté parmi les hommes". Tel était le message qu'apportait le Galiléen, il y a dix-neuf cents ans. C'est pour quoi il fut crucifié. Il ne cesse pas de l'être, et depuis dix-neuf cents ans les disciples qui se réclament de ce Maître ne se lassent pas de le trahir.

N'est-ce pas lui pourtant qui avait raison? Bonne volonté, c'est-à-dire loi d'amour. Discipliner et ennoblir la Force en la mettant au service de la Justice, d'une justice toute imprégnée et comme frémissante d'amour et de fraternité, n'est-ce pas là le fondement même et la garantie de la seule paix qui soit définitive, puisque seule elle repose sur le libre consentement de tous les hommes?

Je sais bien que vous n'en demandez pas tant, et qu'il ne s'agit ici que de ce qu'on dénomme une paix "durable", d'un terme qui, étant à la fois mesuré et vague, nous est sans doute mieux proportionné. Mais le principe ne change pas pour autant. Ici aussi, ce qu'il serait essentiel d'obtenir, c'est le consentement unanime des signataires du traité, parce que la durée de la paix sera en raison directe de la liberté de ce consentement, et en raison inverse de la contrainte qu'il aura eue à subir.

Si donc nous voulons travailler pour l'avenir, n'hésitons pas à préparer, comme si nous en étions capables, une paix qui soit fondée sur la raison et non sur la passion ou sur la contrainte, une paix qui ne soit pas seulement l'équilibre instable des appétits, mais qui soit une paix généreuse, exclusive de la violence, mère de la haine et de la violence, une paix consciente de toutes les nécessités ethniques et respectueuse de toutes les aspirations légitimes, une paix enfin qui, comme un jugement bien assis, dise le droit et fasse la justice.

Et pour que cette paix, qui sera juste, soit forte et durable, organisons la conscience collective de l'humanité en instituant la Société des Nations, gardienne de la foi jurée et des contrats inviolables, force au service du droit.

Alors, peut-être, mais alors seulement, nous pourrons entreprendre joyeusement les longs travaux de la paix.

Alfred WESTPHAL.

Paul RECLUS

Je ne suis pas tout à fait sûr que ce soit le moment d'écrire. Dans le doute, j'ai été aussi bref que possible.

— En somme, peut-on dire, la Révolution russe jette les fondements d'une paix durable.

PAUL RECLUS.

La paix... je ne la vois pas encore venir, ni ne sais ce qui l'amènera. Mais pour la rendre durable, trois choses sont nécessaires dont la dernière couronnera les deux autres : La démocratie russe maîtresse de ses destinées; l'impuissance reconnue d'un glaive savamment aiguisé; la fermentation de la mentalité allemande, guérie de toute velléité dominatrice.

Quant au texte écrit, j'y voudrais voir une clause : Un organe nouveau, composé de représentants des principaux pays, vainqueurs, vaincus et neutres, sera chargé de l'éducation des peuples encore en tutelle et de la gérance de leur domaine, des Antilles aux Indes du Soudan à l'Océanie. Peu importe alors la carte coloniale reproduite au traité, celle de 1913 ou celle de 1917.

Paul RECLUS.

H.-G. WELLS

Je crains de ne pas pouvoir écrire un article pour votre enquête, mais vous trouverez les réponses à vos questions dans mon livre : *La Guerre et le Futur* qui doit paraître en février.

Sincèrement vôtre,

H.-G. WELLS.

Voici le passage du livre auquel nous a renvoyés M. Wells :

Laissez-moi donner une esquisse de ce que je conçois comme essentiel pour un arrangement mondial. Quelques aperçus sont des lieux communs pour ceux que cette question préoccupe ; d'autres sont moins fréquemment exprimés.

J'ai coordonné une chose avec une autre et je conçois qu'il est vraiment possible de formuler une solution acceptable pour la grande masse des hommes raisonnables.

Tout d'abord, nous placerons les « massacres puniques » de Dinant et de Louvain, le crime de *Lusitania* et autres, dans la catégorie des outrages plutôt symptomatiques qu'essentiels et qui appellent une punition ou réparation spéciale. Mais cela ne concerne pas le règlement suprême et nous pouvons, dès maintenant, concevoir la possibilité du traité mondial.

Je vais m'efforcer d'en tracer les grandes lignes qui, toutes, sont indépendantes les unes des autres, chacune étant le résultat de l'autre. C'est par une vue d'ensemble que celui qui réfléchit se distingue de ceux qui, n'étant que combattants, semblent être attirés de tous les côtés.

Premièrement, il est entendu qu'il faudra un traité. Il faut que toutes les grandes puissances du monde rendent obligatoires pour chacune d'elles certaines choses. On devra décider que les quelques grands Etats industriels capables de produire les armements de la guerre moderne prendront et contrôleront la fabrication mondiale des munitions et qu'ils interdiront absolument toute fourniture de ce matériel aux autres Etats. Cette tâche sera beaucoup plus facile que se l'imagination la plupart des gens. Le côté mécanique de la guerre s'est tellement développé que la prolongation de celle-ci ou son abolition dépend entièrement de quatre ou cinq puissances.

Vient ensuite l'idée de la « Ligue pour la Paix » qui entraîne la création d'un « Tribunal international » pour la discussion et le règlement des différends entre nations. Les grandes puissances n'entreprendront des forces de terre et de mer que jusqu'à la limite reconnue nécessaire pour leur seule police intérieure et pour appuyer les décisions du Tribunal. Toutes seront tenues d'attaquer et supprimer tout pouvoir qui cherchera à augmenter son équipement au delà des limites convenues.

Cette idée compte déjà des partisans de divers côtés ; mais on ne l'envisage pas assez dans toutes ses conséquences, car on ne fait pas état des faits de la guerre économique qui provoquent et favorisent les conflits internationaux modernes. Il faut aller plus loin et exiger que le Tribunal international puisse juger et abolir tout tarif ou privilège localisé nettement abusif ou provocateur entre différents Etats. Ce tribunal devrait avoir le pouvoir d'accepter ou de réviser chaque nouveau tarif, mise en quarantaine ou exclusion d'étrangers, ou telles autres dispositions législatives intéressant les relations internationales. En outre, il devrait étendre son action et s'entendre avec le « Bureau international d'agriculture » de Rome pour arriver à contrôler les principales denrées. Il devrait prendre en mains l'application des lois maritimes, contrôler et unifier les frets dans l'intérêt de l'humanité.

Sans ces pouvoirs, son existence aboutirait seulement à interdire l'emploi de certaines armes ; il ne pourrait rien faire pour empêcher les différents pays de s'étouffer et de s'étrangler les uns les autres par la guerre commerciale. Il n'abolirait pas la guerre.

Sur ce point, il me semble que les gens ne réfléchissent pas avec assez de clarté. C'est l'exception de rencontrer, parmi ceux qui discutent de la paix, quelqu'un comprenant que le libre accès de tous aux produits naturels : charbon, produits exotiques, c'est-à-dire frets libres, tarifs non prohibitifs, ainsi que la reconnaissance par ce tribunal du principe du bien-être commun dans le commerce, sont inséparablement liés à l'idée d'une paix permanente du monde. Toute paix qui ne pourvoierait pas à ces besoins aboutirait simplement à remplacer l'épée par la trique. Et une paix qui ne restaurerait pas l'industrielle Belgique, la Pologne, le Nord de la France, imposerait impérativement aux Alliés la nécessité d'un système de tarifs dans l'intérêt de ces contrées et une âpre guerre « d'après-guerre » contre l'Allemagne. Cette restauration est naturellement une condition implicite pour tout essai d'établissement d'une paix économique dans le monde.

Ces choses admises pour le futur, il serait en outre nécessaire de constituer une « Commission des bornes internationales » sous certaines conditions agréées par les belligérants. Elle serait chargée de redessiner la carte de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique. Cette guerre nous offre une chance, telle qu'on ne la retrouvera peut-être jamais plus, de tracer la carte naturelle de l'humanité, la carte qui assurera le maximum d'homogénéité et le minimum de liberté ethnique et économique.

Tous les idéalistes espèrent la reconstitution de la Pologne. Mais il est enfantin de rêver une Pologne satisfaite encore sous le talon prussien, privée de Cracovie et sans un port sur la Baltique. Ces réclamations veulent une sanction bien au-dessus des marchandages des belligérants réunis en Congrès.

Enfin, ce « Tribunal international », s'il veut vraiment empêcher la guerre, devra avoir l'autorité d'intervenir dans les affaires de tout pays ou région en état avéré de désordre manifeste, pour la protection des voyageurs et des résidents étrangers et de leurs biens.

Une convention telle que je viens de l'ébaucher ici élèvera tout de suite la politique internationale au-dessus des misères sanglantes et désespérées du conflit actuel. C'est là, j'ose l'affirmer, la paix de tout homme et de toute nation raisonnable. Mais son application exige d'être confiée à un peuple neutre, l'Amérique (1), par exemple, pour la développer et lui donner du poids. Elle doit être présentée au monde soutenue par une autorité plus grande encore que l'argument de sa propre logique, si parfaite soit-elle. Autrement, elle ne se présentera pas aux intelligences des hommes ordinaires comme une proposition pratique. Je ne vois pas une telle paix germant sur le champ de bataille européen. C'est le moment suprême pour l'Amérique, et c'est le sens commun de la situation et la solution qui doit satisfaire tout Allemand raisonnable, aussi complètement que tout Français ou tout Anglais raisonnable. Il n'y a rien contre elle, sauf le préjugé contre les choses nouvelles et inaccoutumées.

H.-G. WELLS.

(*War and the Future*, p. 274-279.)

L. JOUHAUX

En réponse à votre circulaire, je m'empresse de vous faire connaître quelles sont, à mon avis, qui est aussi celui de la quasi-unanimité des milieux ouvriers, les conditions qui doivent présider à l'établissement d'une paix durable :

- 1° Que la paix marque la fin de tout militarisme ; que disparaisse dans tous les pays toute idée d'hégémonie ; que dans l'avenir aucune tentative de ce genre ne puisse naître dans l'esprit d'un peuple qui se considérerait comme le plus fort ;
- 2° Qu'aucune diplomatie secrète ne subsiste dans les relations entre les peuples, les principes démocratiques qui doivent être demain la règle des relations nationales et internationales exigeant que les peuples aient une connaissance exacte et précise des responsabilités et des engagements pris en leur nom ;
- 3° Que soient reconstituées dans leur indépendance toutes les nations violées et opprimées ;
- 4° Que ne soit faite aucune annexion, aucune mutilation de vie nationale, qui ne ferait que renverser le problème de la force et non établir le régime du droit ;
- 5° Que soit, à la paix, rétablie la liberté des détroits et des mers ;
- 6° Que soit organisé un système international, ayant à sa base l'égalité de droit de toutes les nations, petites ou grandes ;
- 7° Pour assurer le respect des nationalités et perpétuer l'état de paix, il est indispensable que la fin des hostilités voie la constitution de la " Société des Nations ", et non la division des peuples en deux fédérations distinctes et hostiles ;
- 8° La constitution de la " Société des Nations " doit avoir pour complément l'institution de " l'arbitrage obligatoire " réglant pacifiquement tous les conflits internationaux.

Chaque Etat a le droit de faire appel à ce tribunal international et chaque Etat a l'obligation de se soumettre à sa sentence ;

9° La paix doit également aboutir à une limitation des armements, non pas dans le sens de l'équilibre, qui jusqu'ici a été seul envisagé, mais dans une limitation pour le droit, afin de mettre fin à l'état de paix armée et à la course aux armements.

Enfin, de notre point de vue ouvrier, nous estimons que toutes ces mesures ne vaudront qu'autant que les prolétariats de tous les pays, unis dans une internationale ouvrière de fait, sauront, par un état d'esprit vraiment et sincèrement international, en imposer la réalisation et en assurer la continuité.

Telles sont les conditions minima qui doivent présider à l'établissement de la paix définitive et universelle.

C'est dans ce sens que tous les hommes libres, toutes les organisations d'avant-garde doivent travailler.

L. JOUHAUX.

(1) Le livre de H.-G. Wells a été publié avant l'intervention des Etats-Unis. (N. D. L. R.).

Paul-Hyacinthe LOYSON

Mon avis ? C'est le vôtre tel qu'il s'exprime dans votre appel. Les Alliés ont loyalement défini leurs buts de guerre. Moi non plus « je n'en demande pas davantage pour le moment ». Ce moment, c'est le plus noir du crime. Toutes autres discussions cessantes, commençons par nous débarrasser des esclavagistes du Nord et des pirates de l'Atlantique — pour l'honneur et le salut de l'Humanité !

Deux remarques : 1° A noter que le terme « but de guerre » (Kriegsziele) a été inventé par les Allemands — et pour cause. Nous sommes, nous, entrés en guerre pour notre défense vitale, et c'est encore cette défense future que doit nous assurer la paix, en conformité du Droit des Peuples, cela va sans dire, y compris le droit du peuple français.

2° Que ces messieurs de Zimmerwald ne nous tympanisent plus avec l'objection de Constantinople. Est-ce que les Russes ne se font pas tuer pour la reprise de la terre de France ? Quant aux Détroits, « minoritaires » anglais et français proposent leur « internationalisation ». Or, même pour les « internationaliser », je cherche comment ils vont s'y prendre s'ils ne les ravissent pas aux Turcs. Le peuple qui a massacré pendant la guerre deux millions d'Arméniens, de quel droit se peut-il se réclamer ?

Paul-Hyacinthe LOYSON.

Christian CORNÉLISSEN

A tout instant on entend maintenant prétendre, et par des personnes sincères et intelligentes, que la paix doit être proche, " tout le monde en ayant assez de la guerre ".

Pourtant, il ne suffit pas, pour qu'advienne la paix, que l'on ait assez de la guerre ; il faut encore que la paix soit possible et acceptable. Autrement, il en serait de la paix comme des maladies, du froid et de tant d'autres fléaux de l'humanité dont tout le monde avouera volontiers qu'on " en a assez " et qui pourtant subsistent.

Après trente mois de boucherie terrible, ceux qui ont pris la responsabilité de déchaîner la guerre actuelle, se voient dans la situation de cet élève sorcier de Laconte qui avait appris les paroles magiques nécessaires pour faire sortir les esprits de la bouteille où ils étaient enfermés, mais qui ne pouvait trouver le mot pour les faire rentrer après.

On ne saurait même dire, en ce moment, si l'heure de la paix définitive a été avancée ou, au contraire, retardée par l'offre de paix de l'Allemagne, document qui propose d'entamer les négociations sans qu'on connaisse les conditions allemandes et dont le texte a été tel que le fameux publiciste allemand Maximilien Harden en a pu dire qu'il " tient le milieu entre un acte d'accusation et une proclamation de victoire ".

Pour que la paix puisse être de nature durable, les bases sur lesquelles elle s'établit doivent tout d'abord répondre à certains principes fondamentaux représentant pour ainsi dire l'acquisition d'ensemble de la civilisation humaine et reconnus comme tels par toutes les nations modernes.

Pour cette raison et en vertu de la stricte justesse de l'application de ces principes, les conditions de paix devront être acceptées librement même par les nations vaincues — s'il y en a — ou, du moins, par les éléments les plus civilisés de ces nations : dans ce cas, et dans ce cas seulement, la conclusion de la paix

ne laissera pas subsister des blessures, des haines capables de préparer lentement la possibilité et enfin la nécessité d'une nouvelle guerre.

En premier lieu, nous signalons ici comme base fondamentale d'une paix durable le *principe des nationalités*, devant impliquer, comme l'appelait le Président des Etats-Unis dans son message du 22 janvier, "l'égalité des droits" de toutes les nations et sans qu'il existe à ce sujet "une différence entre les nations grandes ou petites, entre celles qui sont puissantes et celles qui sont faibles".

Le pacte de la paix future doit donc proclamer franchement et nettement le *droit à l'autonomie* de toute nation, c'est-à-dire de tout ensemble historique de personnes désirant régler entre elles leur vie sociale, parce que, se considérant comme suffisamment homogènes en langue et en mœurs et habitudes, en religion et groupement économique et politique, et prêts à promettre de ne léser ni les intérêts nationaux des peuples voisins ni les droits à l'autonomie locale des minorités dans certaines parties de leurs territoires.

Si le traité de paix débute par cette proclamation, il répondra aux premières nécessités de la vie économique et sociale de ce congrégat historique de nations qu'est la vieille Europe, le pauvre continent déchiré.

L'application de ce principe fondamental exclut évidemment toute annexion.

Tout pacte de paix durable devra ensuite, à nouveau adopter le principe de *l'arbitrage obligatoire* pour les différends qui pourraient naître, dans l'avenir, entre les différentes nations de l'Europe et les pays alliés des autres continents. L'arbitrage obligatoire, pour qu'il soit plus qu'une simple formule, devra être complété par un autre principe : celui de la *limitation des armements sur terre et sur mer*. L'application de ce dernier principe ne pourra se faire, évidemment, du jour au lendemain, par un renvoi immédiat, après la Guerre, des soldats de toutes les armées et par le démontage spontané de tous les vaisseaux de guerre. Mais cette application est possible par des diminutions progressives des armements effectuées, par exemple, *tous les cinq ans*, et aboutissant, disons *dans vingt-cinq ou trente ans*, à l'abolition complète des armées permanentes.

Parallèlement aux diminutions des effectifs de ces armées, les nations devraient favoriser le libre exercice du maniement des armes, comme un droit des citoyens. L'abolition du militarisme, de la caste militaire, n'exclut pas, dans ce cas, la possibilité d'une défense effective de tout pays.

..

Les principes ci-dessus énoncés, cependant, n'auront aucune valeur pratique si nous ne désirons pas employer les moyens nécessaires pour les mettre à exécution.

Après une guerre qui a commencé par la déclaration officielle du Chancelier de l'Empire allemand disant que les traités entre les peuples sont des "chiffons de papier" et que "la force prime le droit", après une guerre pendant laquelle le droit des gens et les conventions internationales ont été plus de fois violés dans le courant d'un seul mois que, dans toute l'Histoire, pendant un siècle entier, on ne saurait s'attendre à ce que les principes fondamentaux d'une paix durable soient toujours librement respectés, s'il n'existe pas une puissance prête à s'imposer par la force, au nom de la civilisation mondiale, à toute nation qui désirerait passer outre l'arbitrage obligatoire.

Les expériences pratiques de notre vie et les leçons de la lutte de classes contre le patronat, nous ont appris à n'attribuer à un principe idéaliste quelque portée pratique que dans le cas où ce principe est soutenu par une base matérielle.

Et, dans le cas qui nous occupe, et surtout pendant les premières années où les haines subsisteront entre les peuples de l'Europe, nous voyons le seul moyen pour empêcher une guerre dans l'occupation des régions frontalières les plus contestées, par *une armée de sécurité internationale*.

Que l'on accorde donc à la Commission internationale siégeant à La Haye, à Bruxelles ou ailleurs dans un pays neutre, non seulement les pouvoirs juridiques et administratifs pour enquêter sur les différentes questions en litige entre les nations et pour prononcer son jugement, mais *que l'on mette aussi à sa disposition*

une armée internationale assez forte pour lui permettre de se faire respecter même par les nations les plus puissantes.

Cette clause ne sera réalisable que si toutes les nations fédérées mettent un fort contingent des troupes qui leur resteront après chaque désarmement partiel -- disons environ un tiers de ces troupes -- à la disposition de la Commission internationale.

Supposons que la France maintienne pendant la première période de cinq années après la guerre 500.000 hommes sous les armes, la Commission internationale en aurait sous ses ordres 125 000

Les contingents ainsi disponibles devraient être envoyés en Belgique, en Alsace-Lorraine, en Suisse, en Bohême, en Pologne, dans le Trentin, dans les Etats des Balkans.

Evidemment, la Commission internationale éviterait de mettre des Russes, des Allemands ou des Autrichiens en garnison en Pologne, ou des Français et des Allemands en Alsace-Lorraine, etc.

Faut-il revenir aux soldatesques du moyen-âge, à cette époque où les Suisses servaient comme soldats dans l'Europe entière et où les Français allaient se battre dans le Royaume de Naples? N'y a-t-il pas des obstacles réels dans la haine des populations contre les troupes étrangères? N'existerait-il pas le danger de "vêpres siciliennes" modernes aux moments des grands conflits?

Pardon, faisons remarquer que les fonctions des troupes de sécurité internationales seraient tout autres que celles des troupes d'occupation d'autrefois, contre lesquelles les haines des populations terrorisées étaient souvent faciles à expliquer.

Il ne s'agit ici que d'une mesure provisoire dont l'importance diminuerait au fur et à mesure que le désarmement progressif des peuples pourrait s'accomplir.

Du reste, il y a des mesures à prendre afin d'éviter les frottements trop sensibles entre les populations des territoires occupés par les troupes de la Commission internationale et les populations en question.

Qu'on mette en Alsace-Lorraine des Espagnols, des Italiens, des Hollandais ou des Danois, selon la langue parlée par les populations, et ils fraterniseront aussi bien avec la population du pays que les soldats du midi de la France ou les Brandebourgeois qui y étaient casernés avant la guerre; qu'on mette en Pologne des troupes de race slave autres que des Russes; que l'on transporte les Français au Trentin, à Trieste, à Venise ou en Roumanie. Et ainsi de suite.

A notre avis, les difficultés ethniques qui se présentent et que nous ne nierons nullement, pourraient être surmontées avec quelques connaissances des mœurs et habitudes des peuples et avec une dose suffisante de bonne volonté.

Christian CORNÉLISSEN.

C.-A. LAISANT

Je réponds à la hâte à votre appel. Certains trouveront peut-être que c'est du rêve. Je suis sûr que c'est de la réalité; que c'est la seule réalité possible, si l'on ne veut pas recommencer à ensanglanter le monde.

De tout cœur.

C.-A. LAISANT.

La paix que veut le monde doit être une paix définitive. Elle doit assurer la disparition de tous les militarismes, la solution des conflits entre nations par des moyens de droit et non plus par la force.

Cela implique l'abolition de toutes les armées permanentes, et la disparition de toutes les diplomaties secrètes.

La constitution d'un Conseil des Nations s'impose. Ce Conseil des Nations sera appelé à régler les conditions qui mettront fin à la guerre actuelle. En outre,

il devra être permanent; et dans l'avenir, tout désaccord, tout litige entre nations sera soumis obligatoirement au Conseil des Nations et résolu par lui.

Dans l'organisation intérieure de chaque pays, il n'y aura plus place pour un *ministère de la guerre*, pas plus qu'il n'y a place aujourd'hui pour un *ministère de la peste*, de la *famine*, ou du *brigandage*.

Le fonctionnement du Conseil des Nations sera assuré par un budget, proportionnel à la population de chaque nation, et qui ne pourra, dans chacune d'elles, dépasser 20 % du montant des dépenses militaires de l'année 1917.

Les membres du Conseil des Nations seront désignés dans chacune d'elles par le suffrage universel, et au nombre de deux par nation. La durée de leur mandat sera de deux années, et tous les ans une élection nouvelle aura lieu. Les conseillers sortants seront rééligibles.

Le Conseil des Nations, sur son budget, prélèvera les sommes nécessaires pour la constitution d'une *milice de la paix internationale*. Cette unique force militaire du monde sera la sanction des décisions du Conseil, au cas d'une résistance de la part d'une des nations.

En dehors de cette milice internationale, aucune nation, séparément, ne pourra entretenir une force armée, de terre, de mer, ni aérienne.

Sur ces bases, l'humanité, ayant réduit à l'impuissance les nations de proie, verra apparaître les premières lueurs de la civilisation et pourra s'orienter vers le progrès. Jusqu'ici, en dépit des apparences et des mensonges, elle est restée plongée dans la barbarie la plus sombre.

La tâche immédiate du Conseil des Nations, en ce qui touche la paix prochaine, semble devoir comprendre notamment :

L'indépendance de la Pologne, de la Hongrie et des États Balkaniques ;

La restitution à la France de l'Alsace et de la Lorraine ;

La neutralisation de Constantinople, devenue ville libre.

Peut-être Constantinople serait-elle le siège permanent le mieux désigné pour le Conseil des Nations, dont l'autorité devra s'étendre sur toutes les nations du monde.

C.-A. LAISANT.

Auguste BERTRAND

C'EST une opinion généralement répandue, maintenant, qu'il ne saurait y avoir de neutres au sens absolu du mot dans un conflit qui met aux prises, non pas seulement deux groupes d'États, l'un s'efforçant d'accroître sa puissance au détriment de l'autre, celui-ci s'efforçant de résister à l'agresseur, mais deux principes opposés : l'un de domination universelle, l'autre de libre existence de chaque État dans la Société des Nations, enfin constituée.

Au début de la guerre, alors que nul, d'ailleurs, n'en prévoyait la durée, il est hors de doute que les gouvernements qui ne se supposaient pas directement menacés ont, de bonne foi, dans l'incertitude de l'issue, cru à la solidité de leur affirmation de neutralité. Mais à mesure que la lutte s'est prolongée, son véritable caractère s'est dégagé des vagues prétextes par lesquels chacun s'attachait à la justifier et, peu à peu, le sens profond en est apparu aux yeux des moins clairvoyants; de sorte qu'il n'est pas un homme qualifié qui ne se rende compte nettement des difficultés, que dis-je, de l'impossibilité d'un règlement qui prétendrait rétablir les choses dans l'état où elles se trouvaient avant l'ouverture des hostilités.

Que l'Allemagne soit partie en guerre avec un but de conquête parfaitement établi, personne n'ose plus le nier décemment. Il est indifférent, de lors, de scruter les véritables mobiles de l'intervention de tel ou tel pays, et lorsqu'on s'attardera à rechercher si l'Angleterre, l'Italie, les États-Unis, ont obéi à des considérations égoïstes, on n'abordera pas l'examen de la signification de cette guerre, pas plus qu'en prêtant aux Bulgares et aux Turcs des appétits monstrueux.

La question n'est pas là, du moins quant à l'origine du conflit et pour ce qui a trait à son évolution. On peut, toutefois, observer que du côté des Alliés les raisons invoquées paraissent assez sincèrement basées sur des sentiments généraux et que les préoccupations intéressées qu'elles pouvaient dissimuler ne semblent point en opposition formelle avec ces mêmes sentiments.

Mais, encore une fois, il n'importe; la n'est pas, *là n'est plus la question.*

La question est tout entière dans ce fait que la responsabilité de la guerre, je ne veux pas dire, avec les social-démocrates retors, la responsabilité lointaine, je dis la responsabilité tout court, retombe sur l'Allemagne. Quelles que soient les bonnes ou mauvaises excuses qu'elle en donne, c'est elle qui a voulu, préparé, déchainé le conflit.

La question est ensuite dans ce fait que le conflit une fois déchainé, la France a résisté contre toute attente et que ce pays où la propagande antimilitariste avait poussé, depuis l'affaire Dreyfus, des racines profondes dans tous les milieux, ce pays a compris aussitôt et mis en évidence que cette guerre devait être la dernière et qu'il fallait en finir une fois pour toutes avec la folie des armements et la menace trop longtemps tolérée qu'ils font peser sur les destins de l'humanité.

La question est encore dans ce fait qu'après l'Angleterre directement menacée, on le distingue clairement, par l'occupation allemande de la Belgique, et l'Italie obéissant à l'invincible attraction de ses provinces irredentes sous le joug autrichien, les Etats-Unis ont pris parti contre les Empires du Centre.

La question est enfin dans ce fait, le plus important et qui va puissamment influencer sur l'issue de la guerre, que celle-ci a engagé de part et d'autre des effectifs tels, que l'organisation militaire de chaque pays a absorbé la totalité des populations en état de prendre les armes ou d'usiner la bataille, et que la conséquence naturelle de cette participation des peuples tout entiers à la lutte remet leur sort entre leurs mains et leur confère le droit exclusif de discuter les conditions de paix. Et c'est pour cela que partout où la souveraineté populaire ne pourra s'exprimer librement, les gouvernements seront balayés par la révolution. Partout, et particulièrement en Allemagne.

Nous voici loin des disputes byzantines sur la légitimité des prétentions de la kultur allemande. La vérité toute nue montre que sa tentative d'hégémonie a échoué, qu'à l'heure actuelle, toutes les inconnues du problème sont dégagées, qu'il n'y a plus de place, depuis la Révolution russe, pour aucune surprise capable d'influencer la solution et qu'on peut enfin affirmer avec certitude que des deux principes en opposition, c'est le principe de libre existence des Etats dans la Société des Nations qui l'emportera.

Je vois dans le nombre croissant des Alliés un symptôme caractéristique de génération de cette Société des Nations. L'Allemagne n'a pas prévu, elle ne pouvait pas prévoir qu'en s'éternisant, le conflit donnerait aux neutres le temps de la réflexion. Elle n'a pas prévu, non plus, la Révolution russe et l'orientation décisive que la suppression du tzarisme allait donner à la guerre. Si son coup de force avait réussi, le monde se serait sans doute incliné. Mais il fallait faire vite; or, voilà trois ans que cela dure. Trois ans pendant lesquels l'agresseur n'a pas pu administrer la preuve qu'il était capable d'imposer sa volonté par les armes; trois ans pendant lesquels les Alliés ont fourni la preuve qu'ils étaient capables de résister à la plus formidable entreprise de violence qui se puisse concevoir. L'hypothèse seule d'un résultat douteux devait être préjudiciable aux Centraux, à plus forte raison les présomptions de défaite. Où donc sont les neutres?

On compte encore les Scandinaves, le Néerlandais, l'Helvète et l'Illyre. Pietres neutres, tributaires des deux groupes ennemis, en proie aux pires difficultés intérieures et dont la neutralité artificielle ne se maintient que par un miracle d'équilibre instable.

* * *

Que les objectifs des belligérants se soient modifiés et qu'ils soient aujourd'hui tout différents de ce qu'ils furent d'abord, c'est très vraisemblable. On peut supposer que l'ambition des politiques allemands dut être tempérée par la Marne et l'Yser. De notre côté, il est remarquable que quelles qu'aient pu être les combi-

naïsons de nos diplomates, le sentiment populaire n'a pas sensiblement varié quant aux fins de la guerre. Des les premiers jours, la volonté unanime s'est prononcée pour une paix qui libérerait le monde de l'oppression militariste. Dans quelle mesure cette volonté eut-elle été respectée si les circonstances nous avaient été tout de suite favorables, il est bien difficile de l'évaluer, et sans grand intérêt. Ce qui, en tout cas, mérite d'être retenu, c'est l'influence sans cesse grandissante que cette volonté a exercé et exerce sur les gouvernements alliés. A mesure qu'ils demandent de plus lourds sacrifices à leurs peuples, l'idéal pour lequel ceux-ci combattent s'affirme avec une précision impressionnante. Les Messages du Président Wilson n'ont pas peu contribué à accentuer ce phénomène, pourtant la Révolution russe aura été l'éblouissante clarté qui devait dissiper toutes ténèbres.

Tandis que la lutte se poursuit plus âpre, plus dure, plus implacable, on se rend mieux compte du danger auquel l'Humanité a échappé. Certes, il n'y eut jamais un moment de son histoire plus émouvant. Mais pour qu'un tel danger ait pu naître, grandir et la menacer si sérieusement, il a fallu vraiment que les hommes fussent aveugles ou indifférents.

La grandeur de leur sacrifice rachète tragiquement leur erreur. Aussi les doctrinaires de la lutte de classes devraient bien renoncer à faire entrer l'énormité du bouleversement mondial dans leur système. Tiennent-ils sérieusement compte que des dizaines de millions d'hommes s'entretuent depuis trois ans avec un acharnement inimaginable? Et la théorie simpliste qui assimile cette guerre à une querelle de capitalistes ne leur semble-t-elle pas insuffisante?

Allons donc! Il serait plus courageux d'oser dire à ceux qui se battent que c'est leur ignorance, leur apathie intellectuelle, leur désintéressement coupable de la chose publique et cette sorte d'aboulie collective des foules qui ont rendu possible l'épouvantable cataclysme. Et là encore, en toute sincérité, je proclame qu'il faut distinguer entre les peuples pour dispenser équitablement le reproche. La mobilisation n'eut pas été possible en France si le cas de légitime défense n'avait pas été archi-flagrant.

Ces vérités, l'homme des tranchées ne les perçoit peut-être que confusément, mais elles s'imposent à son esprit avec une évidence tenace. Et c'est de ce sentiment général que vont naître les conditions d'une paix durable.

* * *

Ce que doivent être ces conditions?

Grosse question à laquelle il n'est pas commode de répondre tant que les contractants ne traiteront pas à égalité, c'est-à-dire tant qu'il y aura d'un côté du tapis des représentants régulièrement mandatés sur des points précis par les peuples intéressés et en face de ces délégués d'Etats démocratiques, des diplomates au service d'un pouvoir personnel.

Je considère donc qu'avant d'énoncer la moindre clause, il est indispensable d'admettre que les principaux contractants discuteront au même titre, ce qui suppose un gouvernement démocratique allemand et autrichien qui ne serait pas enfanté par le régime impérialiste aux abois, avec la complicité des Scheidemann et autres majoritaires, en vue de faciliter la conclusion de la paix, mais un gouvernement réellement démocratique, d'essence indiscutablement révolutionnaire. Si cette précaution indispensable n'était pas remplie, les conditions de paix devraient se compliquer de garanties minutieuses qu'en toute humilité je m'avoue incapable de prévoir.

Au contraire, si l'hypothèse que j'indique et dont il n'est point tellement téméraire d'espérer la réalisation se vérifiait, l'accord me semblerait facile sur la fondation d'une Société des Nations chargée d'imposer l'arbitrage obligatoire d'un Tribunal international pour tous les différends, de quelque nature que ce soit, qui pourraient se produire entre les contractants.

Mais un tel accord n'est possible sans restriction d'aucune sorte, qu'autant que l'existence des nationalités soit préalablement reconnue dans des limites géographiques définies une fois pour toutes, du consentement formel et unanime

des contractants et après avoir donné aux groupements ethniques ou politiques intéressés le moyen pratique de manifester librement leurs aspirations.

L'élaboration d'un programme commun d'expansion coloniale, sous des conditions générales déterminées à l'avance, la limitation étroitement codifiée des armements ramenés aux proportions d'une participation de chaque contractant à la création de forces internationales chargées d'assurer le respect des décisions du Tribunal arbitral, l'internationalisation des Detroits, un débouché maritime assuré à chaque Etat, telles sont les conditions principales qui me semblent de nature à garantir efficacement la pérennité de la paix.

Quant à la liquidation de la guerre, j'estime qu'elle doit faire l'objet d'une convention distincte. Je trouverai légitime d'y inscrire à la charge de l'agresseur la réparation totale, absolue, des dommages matériels occasionnés aux régions envahies.

Je considère enfin que la restitution de l'Alsace-Lorraine à la France est un acte de simple équité et je prophétise que le traité de paix qui ne le reconnaîtrait pas par une clause motivée contiendrait une regrettable lacune.

Je sais que l'idée d'un référendum trouble beaucoup d'esprits epris de justice. Cette idée m'apparaît comme la négation même des principes que nous défendons ici. Pour qu'elle soit acceptable, il faudrait décider d'abord le rattachement pur et simple des provinces enlevées à notre pays par la politique bismarckienne, puis attendre, pour procéder au référendum, qu'il se soit écoulé un laps de temps égal à celui de la domination allemande. Dans un demi-siècle, j'y consens.

Mais, même à échéance lointaine, le référendum me semble contredit par un argument de simple bon sens. Ses partisans, qui n'en dissimulent pas les difficultés d'application, le défendent par la nécessité de donner aux Alsaciens-Lorrains la possibilité de faire connaître leur volonté. Un scrupule excessif, mais honorable, nous ferait donc renoncer délibérément au bénéfice de leur protestation à l'Assemblée Nationale de Bordeaux. Or, cette protestation, aucune manifestation des intéressés n'en a jamais atténué la portée. Ont-ils proclamé, depuis, qu'ils ne voulaient plus redevenir Français? Ont ils seulement fourni un indice quelconque qu'ils s'y fussent résignés? Si l'on s'en tient aux faits récents d'ordre général, il y a les incidents de Saverne et 30.000 indigènes déserteurs enrôlés dans nos rangs.

La protestation solennelle de 1871 peut s'annuler par un acte semblable. On n'a pas consulté les Alsaciens-Lorrains par voie de référendum pour leur demander s'il leur convenait de devenir Allemands, pourtant ils ont fait entendre leur voix et ont proclamé leur volonté de rester Français. Avant que leur sort se décide dans le sens qu'ils ont eux-mêmes indiqué, ils ont le loisir de s'y opposer par une affirmation non moins éclatante, que le gouvernement impérial facilitera certainement mieux qu'il ne tolère l'usage de la langue française dans les provinces annexées.

Je m'excuse de m'être étendu un peu longuement sur ce point. Il en reste un autre non moins délicat.

Introduire dans le traité de paix des dispositions interdisant toutes représailles économiques entre les contractants devrait être envisagé comme une précaution d'élémentaire prudence en notre faveur. C'est la clause que nous imposerons le moins aisément à l'ennemi.

Quand on parle avec légèreté, chez nous, de transporter la lutte sur ce terrain, on oublie trop que nous sommes encore infiniment plus mal préparés à cette guerre-là que nous ne l'étions en 1914 à la guerre actuelle. Et ce n'est pas peu dire.

Qu'on ne s'y trompe pas, la préméditation de guerre économique est manifeste en Allemagne. Elle s'établit avec une méthode perfectionnée par trois ans d'industrialisme militaire. Et les sympathies des Alliés et des neutres ne nous protégeront plus ou nous protégeront insuffisamment, si elles ne se transforment pas en hostilité, sur les marchés que nous ambitionnons de conquérir et même sur notre propre marché, d'où notre outillage rudimentaire, plus encore que la pénurie de main-d'œuvre et de matières premières, ne réussira pas à évincer les produits étrangers.

Nous assisterons vraisemblablement à un réveil de toutes les énergies paralysées ou absorbées par la guerre; or, il faudra reconstituer ce qu'elle a détruit

et c'est sur notre sol que les désastres se sont accumulés. En attendant qu'ils soient réparés, l'obligation d'y pourvoir n'empêchera pas l'Allemand de multiplier son activité commerciale dans le monde et l'on doit prévoir que ses aptitudes remarquables lui en procureront la possibilité.

Si nous renonçons à toutes représailles économiques, nous nous plaçons sur un terrain extrêmement solide tant au point de vue général d'une paix durable qu'au point de vue particulier de notre intérêt national.

Qu'il soit difficile de formuler des garanties bi latérales de cette nature, je l'admets sans peine. Pourtant je fais volontiers crédit à l'habileté des négociateurs, pourvu qu'ils appoient à la rédaction serrée d'un texte de commune protection toute l'ingéniosité qu'ils dépenseraient à établir des tarifs prohibitifs compliqués et dangereux. Dangereux, d'abord parce que nous ne sommes pas en mesure d'en retirer un bénéfice immédiat et qu'en tout cas ils ne resoudraient rien définitivement, ne pouvant être éternels, soit qu'ils prennent fin à une date prévue, soit qu'ils fournissent le prétexte d'un nouveau conflit; ensuite, parce que, loin d'être un stimulant pour notre relèvement économique, ils auraient cette conséquence fâcheuse de dispenser nos industriels et nos commerçants de l'effort que nous attendons d'eux.

* * *

Si osée que soit une semblable affirmation, je persiste à croire que cette guerre ne marque pas une régression des individus. Bien mieux, je persiste dans l'opinion que la durée et l'énormité de l'effort dépensé de part et d'autre doivent accroître notre espoir en l'avenir. Où notre ami Laisant ne voit qu'une manifestation de barbarie, je crois apercevoir également une réaction courageuse de toutes les cellules humaines contre le fléau de la guerre et l'inflexible résolution d'en délivrer le monde. Essayons de distraire notre pensée du spectacle d'horreur des champs de bataille et reportons là sur l'âme des combattants. Il a fallu, pour les décider au sacrifice la conviction qu'ils luttaient pour un idéal. Et c'est tellement vrai, que tout incident de nature à troubler cette notion diminue immédiatement la valeur combative du soldat. La rigueur de la discipline ne suffit pas à maintenir pendant des années ces armées innombrables. Elle doit s'adapter étroitement aux nécessités du combat; lorsqu'elle s'exerce en dehors de ces seules nécessités, elle provoque l'insubordination. Ces guerriers ne sont pas belliqueux; ils n'aspirent qu'à la paix.

Je pense que leur nationalité n'a rien à faire dans ce sommaire essai de psychologie. Les Allemands luttent au nom d'un idéal que nous apprécions sévèrement. Plutôt que de les représenter comme des hordes de brigands, il est plus sage de s'attacher à leur démontrer la fausseté de l'idéal pour lequel ils meurent, valeureusement, eux aussi, par millions; d'affirmer bien haut, comme on s'est tardivement décidé à le faire officiellement, le caractère démocratique de la paix telle que la conçoivent les Alliés, telle qu'ils ont le ferme vouloir de l'imposer, et de leur faire comprendre qu'une paix semblable est incompatible avec le régime qui les sacrifie à des buts de guerre qu'il n'a pas encore osé définir.

Je crois sincèrement à la tendance des hommes vers le bien. Cette croyance n'est pas dictée par une foi aveugle, elle est la résultante logique d'un ensemble de faits raisonnablement interprétés. L'histoire de l'Humanité n'est qu'un pénible acheminement à des lendemains meilleurs. Cette guerre provoque dans les multitudes de terribles remous. Le fleuve du Progrès heurte son flot tumultueux au barrage qu'on essayait de lui opposer, mais le bouillonnement de ses vagues grossit en raison de l'obstacle et quand elles l'auront submergé, elles s'étaleront larges et paisibles et les arbres reverdiront sur des rives ensoleillées.

Auguste BERTRAND.

Jacques GUÉRIN

DEPUIS bientôt trois ans que cette guerre atroce accomplit implacablement son œuvre de mort et de destruction, aucune action prolétarienne n'a pu être tentée pour mettre fin à ce massacre scientifiquement organisé et qui marquera d'une flétrissure ineffaçable ceux qui en portent toute la responsabilité.

Nous connaissons les causes profondes qui ont déterminé les travailleurs français à prendre les armes, au lieu de résister avec violence à l'ordre de mobilisation. Parmi ces causes, il convient de placer en évidence la trahison des social-démocrates allemands qui, loin de décréter l'insurrection et de proclamer la république, ont au contraire secondé dès le premier jour leurs tyrans dans leur rêve fou d'hégémonie.

Bien mieux, les socialistes impérialistes, comme les penseurs et savants allemands, n'ont jamais eu un geste ni une parole de réprobation contre la violation de la Belgique, le sac de Louvain, le crime du *Lusitania*, l'assassinat de Miss Cavell. Et nous attendons encore vainement d'eux un réveil de conscience pour protester contre les déportations et les condamnations des ouvriers belges et français soumis à un régime de servitude rappelant l'esclavage antique, parce qu'ils se refusent à forger les armes destinées à tuer leurs frères de misère !

Nous avons assisté aux comédies de Kienthal et de Zimmerwald, les seules manifestations pacifistes fomentées par quelques social-démocrates allemands, après qu'ils eurent acquis la conviction que l'Allemagne ne pourrait plus vaincre les Alliés et que le coup dirigé contre la France en août 1914 était en partie raté. Ces manifestations n'ont pas eu d'autre résultat que de faire couler beaucoup d'encre. Et les prolétaires allemands continuent à se battre servilement pour le maintien de la dynastie des Hohenzollern, tandis que les prolétaires français continuent à se défendre furieusement pour sauvegarder contre la plus monstrueuse des agressions l'héritage des principes de la grande Révolution.

Et la lutte continuera ainsi jusqu'à la victoire complète des Alliés, qui amènera la défaite du militarisme prussien et, par voie de conséquence, la fin de tous les militarismes.

Pourtant, nous gardons la conviction profonde que les travailleurs allemands, malgré leur docilité, distingueront enfin clairement, aux leurs sinistres de la défaite, l'ignominie du rôle qu'on leur a fait jouer. Nous voulons espérer, malgré tout, que leur réveil sera terrible et qu'ils sauront faire payer à la caste qui les dirige les crimes commis depuis trois ans. Il est impossible que les fils de l'Allemagne, de cette Allemagne patrie de Goethe, de Schiller, de Heine, de Beethoven, ne se libèrent pas à jamais et ne libèrent pas le monde de la tyrannie honteuse qui a transformé l'Europe entière en un immense charnier !

Mais la défaite des Empires centraux, les clauses du traité qu'ils subiront, seront impuissantes à sauvegarder la paix si l'activité prolétarienne et intellectuelle n'est pas constamment en éveil pour combattre dans tous les pays les forces mauvaises du passé, car malgré trois années d'horreurs sans nom, il faut prévoir que ces forces malfaisantes continueront à proclamer à la face des hommes que " la guerre est un mal nécessaire ".

Les personnalités, les camarades et amis qui ont participé à cette " Enquête " ont énoncé en termes élevés les conditions qui, à leurs yeux, leur paraissent les plus aptes à déterminer une paix durable et à entraver à jamais la folie des armements. Les Syndicats ouvriers, le Parti socialiste, la Ligue des Droits de l'Homme, les organisations pacifistes, s'ils savent coordonner leur action, sont appelés à jouer un rôle immense pour le maintien de la paix. Nous sommes sûrs qu'ils y emploieront tous leurs efforts conjugués.

Ce qui, demain, renaîtra à une vie nouvelle ce sont les groupements d'avant-garde. Oui, les révolutionnaires qui virent sombrer dans la plus abominable des guerres leur espoir de fraternité internationale, se retrouveront au premier rang pour frayer, à travers des difficultés que nous entrevoyons déjà, mais qui ne leur

feront pas peur, le chemin par où les générations futures marcheront d'un pas moins hésitant vers la paix universelle.

Les Temps Nouveaux, eux non plus, ne failliront pas à leur tâche. Ils puiseront dans la leçon terrible des faits une puissance d'idéalisme renouvelée pour travailler sans relâche à l'avènement d'une société plus juste et plus humaine. Ils y seront aides par tous ceux qui n'ont pas su demeurer impassibles en face du Crime, par tous ceux qui n'ont pas laissé s'éteindre la torche au vent des tempêtes, par les sûrs compagnons ralliés autour de noire drapeau. ce drapeau à la hampe duquel sont crispées nos mains frémissantes et qui est l'étendard de la révolte contre la force et l'esclavage.

Jacques GUÉRIN.

AU PEUPLE ALLEMAND

Dans l'horreur et le meurtre, et la hargne et la rage,
 Allemagne, Allemagne, est-ce donc à jamais
 Qu'une bande de rois emploiera ton courage
 A préparer un crime ou parfaire un forfait ?

Seras-tu à jamais hypocrite et brutale
 Et morne et dure, et celle, hélas, qui n'aime point ;
 Et ton immense effort dans la lutte vitale
 Ne te servira-t-il qu'à mieux crispier ton poing ?

Tu t'entends à régler avec ordre et science
 La guerre et son horreur, la bataille et son deuil ;
 Mais quand sentiras-tu, sous ton front, la puissance
 D'organiser aussi la révolte et l'orgueil ?

Tu ne livres tes bras qu'aux besognes cruelles.
 Ton histoire n'est qu'égoïsme âpre et profond.
 Pourtant une autre existe et plus grande et plus belle,
 Celle qui donne une âme aux peuples qui la font.

Comprendras-tu, un jour, cette force dardée,
 Allemagne, par ceux dont le cœur s'est offert
 A se battre tragiquement, pour une idée,
 Afin qu'en soit grandi l'homme, dans l'univers.

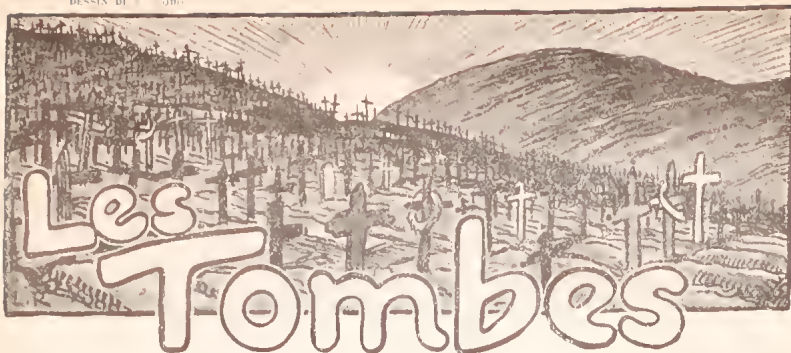
Comprendras-tu ? — ou bien resteras-tu servile
 Et liée à tes rois jusques à leur déclin,
 Avec, sous tes pieds lourds, les pavés immobiles,
 Dans la honte et la boue et le sol de Berlin ?

Emile VERHAEREN.

COMPRENDRAS-TU ?



Dessin de Frédéric JACQUE



O peuple de héros par la mort transformés,
Depuis que vous voilà disparus sous la terre,
Dans l'innombrable deuil et dans la nuit austère
Vous êtes la clarté de l'ombre où vous dormez.

Des grèves de la Flandre aux confins de l'Isrie,
Où que le sol renferme et blanchisse vos os,
Une Europe tout autre éclot de vos tombeaux
Et rassemble les fleurs des nouvelles patries.

Nous ne pouvons plus croire au destin allemand,
Mais nous croyons en vous, clairs et prochains miracles,
Qui surgirez de la tempête et des débâcles
Dont tremble et brûle encor le monde immensément.

Jadis nous nous bercions aux bonheurs qui endorment,
Nous ne vivions que pour nous seuls — mais aujourd'hui
Tout se fait simple et prompt, mutuel et hardi
Et l'oubli de soi-même est devenu la norme.

L'urgence de revivre envahit nos cerveaux ;
Les vieilles vérités n'ont plus assez de force
Pour armer notre foi et dresser notre torse
En face de l'attente et de l'espoir nouveau.

Nous ne laissons rien choir de l'ancienne espérance ;
Mais nous la contrôlons afin de n'avoir point,
Au lieu d'un frère, un ennemi comme témoin
Du vieux combat dont l'homme attend sa délivrance.

L'Occident redevient et plus clair et plus pur ;
Dans notre ciel à nous vers le zénith s'observe
Le vol immense et fier et libre de Minerve ;
L'essor des aigles noirs en eût souillé l'azur.

O nuages mordus par la gloire et ses flammes !
Peuples, qui secouez l'égoïsme et la mort
Des plis ensoleillés de vos longs drapeaux d'or,
Vos couleurs en faisceaux semblent des faisceaux d'âmes.

C'est vous qui dans vos mains maintenez le flambeau
Que l'expirante Athène a mis aux mains de Rome
Pour découvrir au cœur dédalien de l'homme
Ce qu'il y cache et de plus juste et de plus haut.

C'est vous, vous seuls, qui dans l'Europe de naguère
— Malgré l'immense ardeur dont s'exaltent vos bras
Dès qu'il faut arracher la victoire aux combats —
Aviez l'horreur heureuse et sainte de la guerre.

C'est vous dont a besoin l'imminent avenir
Pour se sauver du poing crispé des tyrannies
Et du peuple fatal à tous dont le génie
N'organise jamais que pour faire souffrir.

C'est vous qui châtiez l'Allemagne superbe
Et dont l'Europe attend immensément debout
La paix organisée et sereine, c'est vous,
Belges, Anglais, Français, Italiens et Serbes,

C'est vous dont la raison maintiendra haut le droit
Qu'ont les hommes de vivre ardents, libres et fermes,
Chacun pour la beauté que son âme renferme
Et selon les serments qu'il délivre ou reçoit.

L'humanité a soif d'une équité profonde ;
L'angoisse du massacre est criante en son sein,
Elle veut que d'après un plus tendre dessin
On sculpte d'autres traits au visage du monde.

O peuple de héros par la mort transformés,
Vous nous conseillerez ce qu'il nous faudra faire,
Puisqu'au fond de la tombe et de la nuit, sous terre,
Vous êtes la clarté de l'ombre où vous dormez.

Émile VERHAEREN.

Émile VERHAEREN

Celui-là portait au front la flamme du génie. Il laisse un monument littéraire d'une impérissable beauté et qui atteste la sincérité et la probité de cette existence trop courte, entièrement consacrée à l'art.

Il était grand avec modestie et simplicité. La bonté gonflait sa poitrine, l'espoir des futurs radieux brillait sous sa paupière ; mais quand la guerre éclata, le martyr de la Belgique envahie le dressa vibrant d'ardeur indignée.

Nous l'aimions comme un frère.

Il a sculpté des faces résignées ou farouches et les gestes du travail martellent ses rimes. Il a peint, en des paysages admirables, l'or roux des moissons, l'immensité des ciels, le mystère des forêts, le miracle périodique des saisons. Il a chanté nos joies, il a clamé nos douleurs ; son Verbe illumine l'horizon de la pensée.

Toute la vie bouillonnante et la splendeur rythmée des " Forces Tumultueuses ", des " Villages Illusoires ", des " Campagnes Hallucinées ", des " Villes Tentaculaires ", et parmi tant d'autres pages magnifiques, le prodigieux don de ton âme enthousiaste et tendre, libéralement offerte, voilà ce que les hommes ont reçu de toi. ô leur doux ami, ô Verhaeren, ô Poète !

“ LES TEMPS NOUVEAUX ”

À nos Lecteurs et À mis

Les publications gratuites des *Temps Nouveaux* ont inauguré une ère d'organisation systématique de notre propagande.

La défection de plusieurs camarades qui militaient dans notre groupe et qui se sont séparés de nous en raison de notre attitude, la dispersion de nos rédacteurs habituels, l'impossibilité soudaine de continuer à faire paraître notre organe périodique, enfin, le manque total de fonds, toutes ces conditions fâcheusement réunies nous avaient placés dans une situation vraiment difficile.

Il ne s'agirait à nous qu'un seul moyen d'en sortir et c'est un moyen spécifiquement communiste. Certes, le commerce des idées n'a jamais enrichi les *Temps Nouveaux* et nous avons eu du moins la mélancolique satisfaction de constater que nos bilans se sont régulièrement soldés par un déficit. Nous vendions alors notre papier : à présent nous le donnons et nous demandons à tous ceux qui n'ont à cœur de voir se développer notre propagande d'y contribuer par des souscriptions volontaires.

Celle-ci progressera donc en raison des ressources qu'on mettra à notre disposition. Déjà, l'essai tenté montre qu'il y a autour de notre effort assez de bonnes volontés agissantes pour en assurer la continuité.

Nous avons publié de cette façon sept bulletins qui ont été répandus à plusieurs milliers d'exemplaires :

- N° 1. **Déclaration.**
2. **Absolu et Relatif**, par Paul RECLUS ;
3. **La Nouvelle Internationale**, par Pierre KROPOTKINE ;
4. **Savons l'Héritage des Grandes Révolutions**, par TCHERKESOFF.
5. **Temps nouveaux, Méthodes nouvelles**, par Jean GRAVE ;
6. **Contre l'indifférence**, par André LIS ;
7. **Lettre ouverte de Pierre Kropotkine aux travailleurs occidentaux.**

Ce numéro spécial consacré à notre **Enquête sur les Conditions d'une Paix durable** sera suivi

prochainement d'un autre sur la **Révolution russe**. De même que nos Bulletins, ces numéros ne sont pas mis en vente ; ils sont envoyés gratuitement aux lecteurs accoutumés qui se sont fait inscrire sur notre liste de service, ou remis par leurs soins ou expédiés par nous suivant leurs indications aux personnes qu'ils jugent susceptibles de s'y intéresser. On peut donc nous en demander plusieurs exemplaires sans avoir à en acquitter le prix. Par contre, tous ceux qui croient devoir et qui peuvent nous aider, le font sans qu'il soit fixé à leur souscription de limite autre que celle qu'ils déterminent eux-mêmes.

Le principe est extrêmement simple : d'une part, distribution gratuite de nos publications ; d'autre part, contribution volontaire de nos lecteurs.

Naturellement, nous n'attendons pas toujours d'avoir en caisse les fonds disponibles pour imprimer. Il en résulte que nous nous trouvons parfois à découvert. Ainsi, ce numéro spécial a entraîné une dépense assez forte que nous ne connaissons pas encore exactement ; mais nous estimons que si chacun de nos lecteurs s'imposait une cotisation moyenne d'un franc, nous couvririons les frais. Le principe de la distribution gratuite nous interdit ce calcul, aussi ce chiffre d'un franc ne vaut-il qu'à titre d'indication. Ceux qui n'ont pas les moyens de déboursier cette somme ne doivent pas en éprouver la moindre confusion. Par contre, ceux qui peuvent nous aider plus généreusement ne manqueront pas de le faire, nous en avons la certitude, et nous nous adressons ici, non seulement aux camarades qui partagent complètement nos opinions, mais à tous les esprits libres qui, sans s'attarder à de puériles questions de parti, se montrent sympathiques à notre propagande sincère et probe.

Maintenant, comme le papier est cher et qu'il convient de l'utiliser judicieusement, nous ne répéterons pas cet appel. Nos amis savent lire. L'expérience que nous poursuivons avec eux sera d'autant plus concluante qu'elle n'exigera, pour réussir pleinement, que le minimum d'obligations. Les souscriptions sont reçues par M^{me} Jacques Guérin, 10, rue du Four, Paris (6^e). Nous les attendons avec confiance.

LES TEMPS NOUVEAUX.

Quatrième liste de souscription

L., à Paris, 5 fr. ; D., à Melun, 2 fr. ; G., à Marseille, 0 fr. 50 ; Une institutrice, 0 fr. 20 ; Un hôte ami des "T.N.", 10 fr. ; T. Oo Ly, à Pékin, 10 fr. ; P., à Besançon, 5 fr. ; Jaf, aux armées, 5 fr. ; L., aux armées, 0 fr. 50 ; P., à Paris, 1 fr. ; Une jeune anarchiste, 0 fr. 50 ; B. L., à Vallauris, 2 fr. 50 ; Un libérateur pour que le Bulletin grandisse, 5 fr. ; Deux révolutionnaires aux armées (leur prêt), 5 fr. ; F. Le B., à Olmet, 0 fr. 55 ; A. S., aux armées, 2 fr. ; G. H. C., aux armées, 2 fr. ; G. R., à Léognan, 2 fr. 50 ; A. B., à Paris, 50 fr. ; F. C., aux armées, 1 fr. ; D., à Gentilly, 1 fr. ; G. M. Lalande, Toulouse, 2 fr. ; D. A., à Angers, 3 fr. ; Ch., à Alais, 3 fr. ; Groupe anarchiste de Spring Valley (E. U.), 25 fr. 75 ; P. B., Le Puy, 1 fr. ; Bail, à Paris, 2 fr. ; A. L. et A., aux armées, 2 fr. 50 ; Union des Syndicats des B.-du-R., 4 fr. ; Pour la brochure « Lis », des camarades russes, 1 fr. 15 ; S. G., à Versailles, 5 fr. ; Mue Emile Zola, à Paris, 10 fr. ; J. S., à Senille, 2 fr. ; K. G., à An-

gers, 5 fr. ; L. V., à Rennes, 1 fr. 35 ; M. P., à Clermont-Ferrand, 10 fr. ; J. L., à Paris, 1 fr. ; H., à Lorient, 0 fr. 25 ; Le M., à Lorient, 1 fr. ; Le Leoc, à Lorient, 8 fr. 75 ; Leplat et Quentin, au Bourget, 2 fr. ; A. Donnikiwitch, 0 fr. 40 ; Madeleine Vernet, 1 fr. ; Severno, 3 fr. 50 ; P., aux armées, 1 fr. ; J. S., à Mézin, 2 fr. ; P., à Paris, 5 fr. ; S. N. et P. A., à Bicknel (Indes), 5 fr. ; Pierre Gr., aux armées, 10 fr. ; F., à Besançon, 5 fr. ; R. Camille, aux armées, 1 fr. ; F. B., Le Puy, 0 fr. 60 ; B., à Paris, 1 fr. 20 ; R., à Alger, 10 fr. ; Ang., à Paris, 5 fr. ; D., à Melun, 3 fr. ; Treneaux (Etats-Unis), 10 fr. ; J. G., aux armées, 10 fr. ; L., à Paris, 1 fr. ; P., à Paris, 1 fr. ; G., à Clifton, 10 fr. ; Berthomet, aux armées, 1 fr. ; Syffer, à Paris, 20 fr. — Total : 309 fr. 70. — Listes précédentes : 290 fr. 90 — Total à ce jour : 600 fr. 00.

Les souscriptions doivent être envoyées au nom de M^{me} Jacques Guérin, 10, rue du Four, Paris (6^e arr.)

SITUATION FINANCIÈRE AU 1^{er} JUIN 1917

Recettes.....	Fr. 600 60
Dépenses.....	497 37
En caisse.....	Fr. 103 23

Ces chiffres ne comprennent pas les dépenses afférentes au Bulletin n° 7 et au numéro spécial consacré à notre Enquête.

Il faut lire :

- La Bataille, organe quotidien syndicaliste ;
- La Libre Fédération, périodique communiste, 4, avenue Dickens, Lausanne (Suisse) ;
- Le Feu, par Henri BARBUSSE.





Dessin de LUCE